

Session RIVIERE PARTAGE de l'Eau

Tarn-Aval

« Le contrat de rivière comme atout
pour le développement touristique
du Tarn »

3 jours de co-formation et d'échange
20/10/2016 – 09/11/2016 – 01/12/2016

Rapport final vfinale – 05/12/2016

Rédactrice :

Natacha JACQUIN- Office International de l'Eau n.jacquin@oieau.fr

En collaboration avec :

Céline MARUEJOULS – Agence de l'eau Adour-Garonne celine.maruejouis@eau-adour-garonne.fr

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 4 |
| 2 | METHODOLOGIE | 5 |
| | <i>Le comité de pilotage</i> | 5 |
| | <i>Organisation de la session de 3 jours</i> | 6 |
| | <i>Restitution</i> | 6 |
| 3 | OBJECTIFS DE LA SESSION | 7 |
| 4 | LE PROGRAMME DE LA SESSION TARN AVAL | 8 |
| 5 | DIAGNOSTIC DU BASSIN DU TARN AVAL | 10 |
| | CARACTERISTIQUE DU BASSIN VERSANT DU TARN AVAL | 10 |
| | ENJEUX ET PREOCCUPATIONS DU BASSIN | 13 |
| | LES DEMARCHES TERRITORIALES (SAGE, CONTRAT...) SUR LE BASSIN | 14 |
| | POINTS FORTS DU TERRITOIRE | 14 |
| | POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE | 14 |
| 6 | JOURNEE 1 – 20/10/2016 : LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DU TARN AVAL ET LA REGLEMENTATION LIEE AU RESPECT DU MILIEU | 15 |
| | INTRODUCTION DE LA SESSION | 16 |
| | LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES | 16 |
| | <i>La pêche aux silures : Fédération de pêche, M PAULY</i> | 16 |
| | <i>Le Projet de navigation de Port canal : Mme PUECH, CA du Grand Montauban, directrice Office du tourisme</i> | 18 |
| | <i>Les sites de baignade, M. GELIS, mairie de Saint-Juéry, Mme LYVINNEC, SMRT</i> | 18 |
| | <i>Fédération de Canoë : 82, M REYNAUD</i> | 19 |
| | LA REGLEMENTATION SUR LES MILIEUX ET LES USAGES | 20 |
| | <i>Objectifs DCE sur la qualité et quantité des Ressources eau : Céline MARUEJOULS (AE) et Cécile TOUYA (DREAL)</i> | 20 |
| | <i>La Réglementation sur les milieux et les usages, Mme WENDEL DDT82,</i> | 21 |
| | LES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX | 22 |
| | <i>Mme Pascale LYVINEC (directrice SMRT)</i> | 22 |
| | DEBAT GENERAL : QUELS BESOINS D'ASSISTANCE | 23 |
| | CONCLUSION | 23 |
| 7 | JOURNEE 2 – 09/11/2016 « SE CONNAITRE ET CONNAITRE LES USAGES DE LA RIVIERE » | 24 |
| | INTRODUCTION | 25 |
| | APPRENDRE A SE CONNAITRE (EN ATELIER) | 25 |
| | <i>Travaux en atelier, animation Mme JACQUIN, OIEau</i> | 25 |
| | POLITIQUE LOCALE DE L'EAU, PROJETS, ENJEUX ET PERSPECTIVES | 26 |
| | <i>Travaux en atelier, animation Mme JACQUIN, OIEau</i> | 26 |
| | <i>Restitution synthétique</i> | 26 |
| | VISITE DE TERRAIN : BARRAGE EDF | 27 |
| | CONCLUSION DE LA JOURNEE | 28 |
| 8 | JOURNEE 3 – 01/12/2016 « LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT, BILAN ET PERSPECTIVES » | 30 |
| | INTRODUCTION | 30 |
| | <i>M. DUMOULIN, maire de Villemur, Président de la Communauté de communes Val'Aigo</i> | 30 |
| | <i>M. FLOUR, agence de l'eau</i> | 30 |
| | LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT | 31 |
| | <i>Le contrat de rivière, outil de gestion territoriale de l'eau, M. BOGA, agence de l'eau Adour Garonne</i> | 31 |
| | <i>Comment s'organise-t-on pour un territoire à risques d'inondation, Mme DANIEL DDT82</i> | 32 |

| | | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | <i>Gestion coordonnée et concertée de la ressource en eau, exemple du bassin hydrographique du Célé. Joël TREMOULET, directeur</i> | 32 |
| | <i>Le 1^{er} contrat de rivière sur le territoire : bilan enseignements et perspectives, M.ESPITALIER ancien Président, M.HERIN, Président du SMRT</i> | 33 |
| | <i>Débat : comment vous sentez vous concerné par le contrat de rivière</i> | 34 |
| | <i>Ateliers : Le contrat de rivière, outil pertinent pour travailler ensemble ? Comment s'organiser ?</i> | 36 |
| | CONCLUSION DE LA SESSION..... | 40 |
| 9 | EVALUATION DE LA SESSION | 41 |
| 10 | LES PERSPECTIVES | 47 |
| 11 | ANNEXES | 49 |
| | <i>Liste des participants</i> | 50 |
| | <i>Les présentations, documents remis en séance et restitutions des ateliers</i> | 55 |

1 Introduction

Dans le cadre SDAGE et du programme de mesures, il est prévu que pour certains territoires, des SAGE soient développés de manière prioritaire. Afin de faciliter et d'impulser le développement de telles démarches, l'agence de l'eau propose aux acteurs des territoires concernés un moment d'échange et de sensibilisation afin de faciliter l'émergence d'une dynamique de travail en commun et de gestion collective des ressources en eau.

Les sessions RIVIERE-Partage de l'eau ont fait leur preuve par le passé en offrant la possibilité aux acteurs locaux de se rencontrer, de se connaître et d'échanger dans un cadre informel et non décisionnel. Elles ont parfois débouché sur la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée telle que des SAGE ou des contrats de milieux.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau Adour-Garonne a décidé de relancer ce dispositif sur quelques territoires du bassin.

L'intérêt de telles sessions est la mise en commun des savoirs locaux, un moment où les gens apprennent à se connaître, à se reconnaître, à mettre un visage sur leurs interlocuteurs, des services de l'Etat, de l'agence de l'eau, des autres structures de gestion présentes sur le territoire, à entrevoir les points de vue et les problématiques des autres acteurs et enfin à acquérir un langage commun.

Elles constituent ;

- Des **lieux de communication et de formation** sur la gestion de l'eau dans lesquelles les interventions et les échanges contribuent à mettre à niveau l'information et/ou les connaissances de chaque usager,
- Des **lieux de responsabilisation** des acteurs, engagés à participer activement à la recherche de l'intérêt général,
- **Des lieux de débat et d'échanges.**

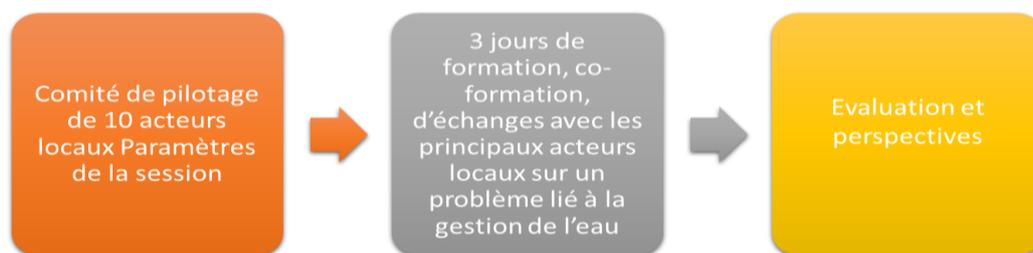
Le dispositif repose avant tout sur la mise en place d'un comité de pilotage local, constitué de 3 à 10 acteurs locaux, de l'animateur du territoire (ou d'une partie du territoire concerné) et de l'agence de l'eau. Il a en charge de construire les paramètres de la session RIVIERE à savoir, le programme de la session, la liste des intervenants, la liste des participants, les dates et lieux des journées. Le contenu de la session est défini à partir d'un diagnostic réalisé par les membres du comité de pilotage. La façon participative et intégrée de construire le pré-diagnostic et le programme était aussi importante que les résultats obtenus. Les démarches les plus appropriées sont celles qui ont été préparées et imaginées avec ceux qu'elles prétendent impliquer.

Les sessions RIVIERE permettent aux acteurs locaux de se rencontrer pendant trois jours (espacés de quelques semaines) autour d'un diagnostic. Durant ces jours, ils réagissent sur le diagnostic par des exemples concrets, des témoignages sur leurs pratiques. Les intervenants sont en général les acteurs locaux (élus, associations de protection de la nature, association de pêche et de tourisme...) et les services de l'Etat à la demande du comité de pilotage.

La session Rivière-Partage de l'eau ambitionne de constituer un excellent moyen de mobiliser des acteurs locaux et d'engager un dialogue et une réflexion commune.

2 Méthodologie

Le dispositif Session RIVIERE PARTAGE DE L'EAU



Le comité de pilotage

Au démarrage du dispositif, l'agence de l'eau et l'OIEau ont activé un comité de pilotage réuni le 31/05/2016 à Villemur sur Tarn. Il a rassemblé 7 personnes en présence de l'OIEau :

- Marie-Claude BERLY, GMCA-Grand Montauban-Communauté d'Agglomération
- Jean-Marc DUMOULIN, Villemur sur Tarn
- Christophe HERIN, SMRT-Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Philippe LASSALLE, DDT 82
- Pascale LYVINEC, SMRT- Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Céline MARUEJOULS, Agence de l'eau Adour-Garonne
- Cécile TOUYA, DREAL
- Anne-Paule METTOUX-PETCHIMOUTOU : Sociologue – OIEau

Le comité de pilotage a clairement exprimé le besoin d'une structure qui permette de promouvoir le développement de la rivière Tarn.

Le diagnostic participatif du bassin Tarn aval réalisé par le COPIL a mis en évidence 4 enjeux importants :

- **Enjeu 1 : le développement touristique**

Le développement touristique est perçu sous divers aspects : le tourisme fluvial, le développement économique, la réappropriation des espaces utilisés par les urbains et les ruraux, la création de liens sociaux, le tourisme patrimonial, la pédagogie, le sport (compétitions sportives), la biodiversité (faune, flore). Le territoire a deux dimensions touristiques : le tourisme lointain (Britanniques, Ecossais, Néerlandais mais également des autres régions de France) et le tourisme de proximité tourné vers l'appropriation ou la réappropriation des espaces par les habitants du Tarn. Pour une valorisation touristique du Tarn aval, une vision globale du Tarn est nécessaire. Il faut allier économie et développement, proposer une offre globale sur le Tarn aval, une offre touristique et écologique commune. L'attractivité économique est rattachée à la qualité de la vie.

- **Enjeu 2 : Le risque inondation**

Le risque inondation est lié à la gestion du risque. Ont été évoqués : les PPRI, l'effondrement des falaises et des berges, l'adaptation au risque, l'exposition au risque, les préconisations réglementaires, les interdictions, la cohabitation aux usages.

- **Enjeu 3 : L'eau potable et la protection de la ressource**

Plusieurs questions se posent : les pollutions ponctuelles, l'augmentation de la population et le Tarn comme seule ressource, les stations et les alertes Pollution, l'assainissement, la potabilisation...

- **Enjeu 4 : La gouvernance du Tarn aval**

Cet enjeu est l'objectif de la session. Comment faire pour travailler ensemble, pour mutualiser ? Quelle organisation sur ce territoire ? Comment passe-t-on du bilan de l'existant, de l'évaluation des contraintes à un projet et à un programme d'actions ?

Organisation de la session de 3 jours

Le COPIL a proposé de démarrer la première journée de la session sur le thème « Un enjeu majeur pour le Tarn aval : le développement touristique, entre économie et écologie (titre provisoire) », illustrée par des témoignages de projets existant sur le Tarn aval : un projet touristique réalisé (dont la navigation fluviale), les projets des Fédérations de pêche...

Il a été proposé que les journées 2 et 3 soient définies ultérieurement à partir des résultats de la première journée. Cette proposition n'est pas tenable pour mobiliser des participants. Il est important de communiquer l'ensemble du programme dès le lancement des invitations avec les lieux et les sujets traités.

Aussi, une réunion restreinte a été organisée en juillet entre l'agence de l'eau et l'OIEau afin de définir un programme complet. Ce programme a été présenté aux membres du COPIL pendant l'été par Mme MARUEJOULS pour validation.

Les intervenants pressentis sont :

- Les acteurs locaux : M PAULY (Fédération de pêche), Mme PUECH (CA du Grand Montauban et directrice de l'office de tourisme), M. GELIS (mairie de Saint-Juéry), Mme LYVINNEC (SMRT), Monsieur HERIN (Président du SMRT), M REYNAUD (Fédération 82),
- Les services de l'Etat : Cécile TOUYA (DREAL), Mme WENDEL et Mme DANIEL (DDT82),
- L'agence de l'eau : Jean-Yves BOGA

Des ateliers sont proposés : le jour 2 a été conçu sur la base de travaux en ateliers avec pour objectif d'apprendre à se connaître, connaître les usages, connaître les projets locaux et surtout favoriser les échanges entre les participants. Une table ronde finale avec EDF, AE, DDT, EDF, DREAL permettra de les faire réagir sur les résultats de la journée.

Un 3^e atelier a été proposé le Jour 3 pour discuter en profondeur des bases d'un futur contrat de rivière. Les participants ont travaillé en groupe de 8 personnes sur le périmètre pertinent d'un futur contrat, sur les enjeux et les grandes lignes d'actions possibles. Ils ont été amenés à réfléchir à ce que devrait être le comité de rivière et la structure porteuse du contrat.

Une visite de terrain :

Le jour 2, EDF a proposé d'inviter les participants de la session à visiter un de ses barrages. Son fonctionnement été présenté ainsi que sa gestion en réseau avec les autres barrages existants sur le Tarn et ses affluents.

Restitution

Tous les documents utilisés lors de la session sont disponibles sur le FTP de l'agence de l'eau

① <https://ftp.eau-adour-garonne.fr:8080> - **Nom utilisateur : lecPartEau - Mot de passe: eaya55a**

3 Objectifs de la session

L'objectif de la session rivière est de « **apporter les éléments de réflexion, faire prendre conscience des enjeux et des avantages d'un contrat de rivière, et encourager les acteurs locaux à se structurer, pour tendre vers un projet commun sur le bassin du Tarn aval** ».

Il est important que les élus du territoire partagent une motivation commune pour porter un projet fort et mettre en œuvre les actions de reconquête du bon état écologique de ce cours d'eau. Cette session a donc pour objectif de créer un engouement autour de la rivière et du bassin versant à travers ce qui semble être un souhait partagé : le développement touristique.

Or la valorisation touristique dépend du bon état écologique des milieux aquatiques. Ainsi, le projet commun souhaité par les élus pourrait engager avec lui un programme coordonné d'actions destinées à reconquérir la qualité écologique des cours d'eau.

De plus, ce projet commun peut se décliner sous la forme d'un contrat de rivière qui apporte une forme de labellisation au projet avec un volet lié à l'aménagement du territoire et la valorisation touristique.

Par ailleurs, les élus des communautés de communes doivent mettre en œuvre la compétence GEMAPI. C'est l'occasion de proposer une structuration commune à une échelle cohérente pour gérer le risque d'inondation, la gestion des milieux aquatiques et le développement touristique lié à la rivière Tarn. Le contrat de rivière semble être l'outil adapté pour développer le volet risques et inondations. Ce point que la session RIVIERE cherchera à éclaircir.

Enfin les habitudes de travail en commun au travers du futur comité de rivière pour l'élaboration du contrat de rivière devraient faciliter la structuration de ce territoire.

La session rivière Tarn Aval sera une réussite si elle a permis aux acteurs du territoire d'apprendre à se connaître et si elle leur a donné envie de travailler ensemble, et de déboucher par la suite sur la mise en œuvre d'un projet de territoire qui peut passer par un contrat de rivière.

4 Le programme de la session Tarn Aval

| Jeudi 20 octobre 2016 Moulin de Moissac (82) Le développement touristique du territoire du Tarn aval et la réglementation liée au respect du milieu | | Mercredi 09 novembre 2016 BRENS INEOPOLE (81) ¹ Se connaître et connaître les usages de la rivière | | Jeudi 01 décembre 2016 Buzet sur Tarn (31) ² Les outils de gestion de l'eau au service du développement, Bilan et perspectives | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h | Accueil , présentation des journées, objectifs - M. FLOUR, délégué de l'Agence de l'Eau - Mme JACQUIN, OIEau | 9h | Accueil , présentation des journées - M. FLOUR, Agence de l'Eau, délégué - Fabrice CREMIEUX, directeur de l'INEOPOLE | 9h | Accueil , présentation des journées - M. FLOUR, Agence de l'Eau, délégué - M. Le Président de la Communauté de communes |
| 9h30 | Les projets de développement touristiques : - La pêche aux silures : Fédération de pêche, M PAULY - Le Projet de navigation de Port canal : Mme PUECH, CA du Grand Montauban, directrice Office du tourisme | 9h30 | Apprendre à se connaître, à connaître les autres et leur rôle sur la rivière (travaux en atelier) Comment les territoires vivent-ils avec la rivière ? quelle(s) identité(s) commune(s), que peut-on partager ? | 9h30 | Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? Jean-Yves BOGA, Agence de l'Eau |
| 10h30 | Pause Les projets de développement touristiques (suite) : - Les sites de baignade, M. GELIS, mairie de Saint-Juéry, Mme LYVINNEC, SMRT - Canoë : Fédération 82, M REYNAUD Echanges | 11h 11h15 | Pause Visite de terrain Visite d'un barrage d'EDF | 9h50 | Comment s'organise-t-on pour le territoire à risques d'inondation : Mme DANIEL DDT82 |
| | | | | 10h15 | Gestion coordonnée et concertée de la ressource en eau, exemple du bassin hydrographique du Célé : retour d'expérience. Joël TREMOULET, directeur |
| | | | | 10h45 | Pause |
| | | | | 11h15 | Le 1^{er} contrat de rivière sur le territoire : bilan enseignements et perspectives (nouveaux axes de travail), les facteurs de succès d'un 2 ^e contrat Monsieur HERIN, Président du SMRT |
| | | | | | Questions, réactions |
| 12h30 | Repas en commun | 12h30 | Repas en commun | 12h30 | Repas en commun |

¹ 09/11/2016 – Lieu : INEOPOLE Formation – MFR Midi-Pyrénées, 823 avenue de la Fédarié, 81600 BRENS – GAILLAC, Tel : 05.63.57.05.15

² 01/12/2016 – Lieu : Les Vergers de Notre Dame La Baronne – 31660 Buzet sur Tarn, Tel : 05 61 58 36 78

| Jeudi 20 octobre 2016 Moulin de Moissac (82) Le développement touristique du territoire du Tarn aval et la réglementation liée au respect du milieu | | Mercredi 09 novembre 2016 BRENS INEOPOLE (81) Se connaître et connaître les usages de la rivière | | Jeudi 01 décembre 2016 Buzet sur Tarn (31) Les outils de gestion de l'eau au service du développement touristique, Bilan et perspectives | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après midi | | Après midi | | Après midi | |
| 14h | La réglementation sur les milieux et les usages <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs DCE sur la qualité et quantité des Ressources eau : Céline MARUEJOULS (AE) et Cécile TOUYA (DREAL) - Loi sur l'eau : DDT82, Mme WENDEL | 14h | La politique locale de l'eau , état des lieux, projets, ambition et perspectives vu par les acteurs (travaux en atelier) <p>Film</p> | 14h | Table ronde : le contrat de rivière est-il un atout pour le développement touristique du Tarn ? Discussion et échanges avec la salle |
| 16h | Les connaissances sur les ressources en eau et les milieux : Mme Pascale LYVINEC (directrice SMRT), <p>Débat : quels sont les besoins d'assistance technique pour enclencher les projets en cours ? Comment se coordonner ?</p> | 15h30 | Table ronde : Echanges et réactions des experts institutionnels sur la politique locale de l'eau (AE, DDT, EDF, DREAL) <p>Echanges</p> | 15h | Le contrat de rivière, outil pertinent pour travailler ensemble ? Comment s'organiser ? (travaux en atelier) |
| Fin 17h | Clôture et prochains rdv Agence de l'Eau, M. FLOUR, délégué | 16h30-17h | Clôture et prochains rdv Agence de l'Eau, M. FLOUR, délégué | 16h | Mise en perspectives des éléments recueillis lors de la session en groupe Contribution : Patrick FLOUR (AE), Elisabeth JEAN (DREAL) Discussion et échanges avec la salle, |
| | | | | 17h | Evaluation de la session Clôture de la session et prochaines étapes M. FLOUR, Agence de l'Eau, délégué |

Le bassin versant du Tarn est composé de deux secteurs distincts : Le Massif Central en amont et le bassin aquitain en aval. La zone de transition entre ces 2 grandes formations est marquée par le Saut de Sabo où le Tarn chute naturellement de 20 m en 500 m de gorge vive sur les communes d'Arthès et de Saint Juéry (81). En aval, il s'encaisse dans terrasses alluviales de l'albigeois et entre des falaises marneuses ou molassiques.

En raison des influences climatiques qu'il subit, le Tarn présente des débits extrêmement contrastés, marqués par de sévères étiages (basses eaux) et des crues parmi les plus violentes à l'échelle du territoire national pour des rivières similaires. Les plus hautes eaux connues correspondent à la crue de 1930.

Les étiages (basses eaux) sont particulièrement marqués et nécessitent une gestion concertée à l'échelle de tout le bassin versant, notamment entre juin et septembre.

La qualité de l'eau : Sur l'amont du territoire, aucune altération n'a été identifiée ce qui permet de qualifier les eaux de bonne qualité.

D'Arthès à Gaillac, la qualité des eaux est plus altérée. En effet, sur cette portion, le Tarn subit de nombreuses pressions : pollutions diffuses agricoles (viticulture, agriculture), rejets industriels et domestiques de l'agglomération albigeoise. A partir d'Albi, ces altérations augmentent les taux d'azote et de phosphore dans le Tarn. Dans une rivière ralentie par la présence de barrages, ces polluants favorisent la prolifération de végétation aquatique (eutrophisation), impactant négativement le milieu et les usages de l'eau. La rivière Tarn est, à ce titre, classée sensible à l'eutrophisation en aval d'Albi.

De Gaillac à St Sulpice, les eaux du Tarn regagnent en qualité malgré la persistance de rejets agricoles, viticoles ou domestiques (Gaillac, Lisle sur Tarn, Rabastens...). Mais ce regain n'est pas durable et la qualité de l'eau se dégrade en aval de la confluence de l'Agout car la typologie du bassin change également.

Certains affluents du Tarn font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux. Il révèle d'importantes disparités selon les milieux traversés (préservé, urbains, viticoles, agricole intensif).

Globalement la qualité de l'eau est moyenne bien que gros efforts de dépollutions aient été faits (Albi, Gaillac, Montauban...). Les plans d'eau créés par les barrages et les seuils contribuent à détériorer la qualité de l'eau, or sur la partie en aval de l'Agout le Tarn n'est qu'une succession de plans d'eau sans zone d'eaux courantes permettant au milieu naturel de se régénérer.

Caractéristiques socio-économiques : L'origine du nom « Tarn » serait Tarnis (dieu gaulois) ou des racines tan (falaise) et ar (rivière) du parler gallo-italique.

Aujourd'hui le Tarn est célèbre pour ses paysages de gorges sur la partie amont du bassin versant. Mais dans la partie Tarn aval trois grands sites touristiques de la région sont reliés par la rivière : Albi, Montauban, Moissac. Le Tarn fut navigable de Saint-Juéry à son confluent avec la Garonne à Moissac. Il reste encore des secteurs aménagés pour la navigation à Albi pour les gabarres, Montauban sur Port Canal et Moissac dans le port de plaisance. Et il est aussi question de nouveaux projets. Ainsi, le Tarn est en différents points un lieu de pratique de la navigation de plaisance, de la voile, du ski nautique ou du motonautisme. D'autres sports d'eau sont aussi pratiqués sur le Tarn : l'aviron ou le canoë- Kayak.

La pratique de la baignade en eau naturelle se développe de plus en plus sur la rivière Tarn, et il existe maintenant différents lieux de baignades autorisées qu'elles soient surveillées ou non.

Les randonnées pédestres, cyclistes (VTT) et équestres sont très répandues sur le bassin versant du Tarn. Différents itinéraires permettent de promouvoir la richesse des paysages et des ressources environnementales de la vallée.

Mais le Tarn peut aussi être déchainé. La crue de 1930 a détruit de nombreux ponts et fait 120 morts, 1.400 maisons détruites, 5.896 personnes sans-abris. La partie aval du territoire regroupant les communes de Montauban et Moissac et reconnue comme Territoire à Risque inondation (TRI).

Le Tarn est en différents points un lieu de pratique de la navigation de plaisance (gabarres), de la voile, du ski nautique ou du motonautisme. D'autres sports d'eau sont aussi pratiqués sur le Tarn : l'aviron ou le canoë- Kayak.

La pratique de la baignade en eau naturelle se développe de plus en plus sur la rivière Tarn, et il existe maintenant différents lieux de baignades autorisées qu'elles soient surveillées ou non.

Les randonnées pédestres, cyclistes (VTT) et équestres sont très répandues sur le bassin versant du Tarn. Différents itinéraires permettent de promouvoir la richesse des paysages et des ressources environnementales de la vallée.

Caractéristiques institutionnelles et gouvernance : Les 75 communes tarnaises et Buzet sur Tarn (31), concernées par le Tarn et ses affluents, se sont rapprochées, par l'intermédiaire de leurs intercommunalités, pour créer, avec le Conseil Général du Tarn, le Syndicat Mixte de Rivière Tarn (SMRT). Le SMRT couvre un territoire de 1300 km² occupé par plus de 142 000 habitants.

A part ce syndicat le Tarn n'est pas encore inscrit dans le territoire de compétence d'un autre syndicat sur la partie aval sauf dans commune de Montauban pour la gestion du risque inondations.

Quant aux affluents ils sont gérés partiellement par la communauté de communes Terroir Grisolles et Villebrumier et le SIAH du PAR de Villemur. Mais une grande partie du territoire aval reste orpheline.

Ceci devrait évoluer avec la GEMAPI. En effet, l'objectif est d'adapter la structuration des territoires hydrographique de manière cohérente pour pouvoir développer des actions ambitieuses dans la recherche du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides. La loi MAPTAM de 2014 a créé cette nouvelle compétence. Le transfert de cette nouvelle compétence à des syndicats mixtes est préconisé pour un exercice pertinent à l'échelle hydrographique des bassins versants.

Cette compétence répond à un besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein des territoires, de l'intégrer à l'aménagement des territoires et à l'urbanisme. Il s'agit de préserver, restaurer et entretenir les milieux aquatiques et humides (lits des cours d'eau, berges, annexes fluviales, zones humides, plaine d'inondation). Les actions relevant de GEMAPI peuvent toucher toute partie du bassin versant contribuant au bon état et la lutte contre l'érosion des sols sur les versants en est un exemple.

Evolution à venir : prise de compétence sur l'ensemble du bassin versant et donc les affluents y compris.

ENJEUX ET PREOCCUPATIONS DU BASSIN

- L'eau potable

Le Tarn et les eaux souterraines qui l'accompagnent constituent une ressource en eau potable importante pour de nombreux habitants. Le maintien de cette ressource est exposé au risque de dégradation de la qualité de l'eau. Il convient de coordonner l'alerte au risque de pollution.

- La gestion quantitative

Entre trop et trop peu d'eau, les saisons ne se ressemblent pas et le territoire a besoin de s'organiser pour partager la ressource y compris au-delà de ses limites pour mettre en place une gestion partagée avec les principaux affluents notamment l'Agout et l'Aveyron. C'est l'enjeu de l'étude gouvernance Tarn Aveyron qui va bien au-delà du territoire Tarn Aval.

Mais les petits affluents du Tarn sont également soumis à des étiages sévères et cela a un impact sur la qualité écologique. Il convient donc de retenir cet enjeu pour les affluents sur le territoire Tarn Aval.

- Le risque inondation

Il existe sur le territoire, un TRI Montauban Moissac. Un Territoire à Risque Important d'Inondation est une zone dans laquelle les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (notamment les enjeux humains et économiques), ce qui justifie une action volontariste et à court terme de tous les acteurs de la gestion du risque.

La Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations.

Elle préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques ("districts hydrographiques").

La Directive a été transposée en droit français par l'article 221 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article codifié aux articles L.566-1 et suivants du Code de l'environnement) et le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (codifié aux articles R.566-1 et suivants du Code de l'Environnement).

Cette transposition française prévoit une mise en œuvre à trois niveaux : National - District hydrographique (correspondant aux "bassins" français) - Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI).

Le TRI est l'échelon local de l'application de la directive inondations. Il devra se traduire par un plan d'actions. Ce plan d'action peut lui-même trouver sa place à l'intérieur d'un programme plus général et concernant un territoire plus étendu.

- La qualité des milieux aquatiques

Le Tarn Aval comme la plupart de ses affluents, est classé en seconde catégorie piscicole. Cela signifie, qu'il abrite majoritairement des cyprinidés. Ces poissons, comme la carpe, le chevesne, l'ablette ou le gardon vivent dans des cours d'eau de plaine où les eaux sont calmes et réchauffées. Ils cohabitent avec le sandre, la perche, l'anguille...

Vers Ambialet et Trébas, les affluents du Tarn sont classés en première catégorie piscicole. Ici, les salmonidés dominent le peuplement, ravies par ces cours d'eau à forte pente, turbulents et frais... On y découvre alors des truites, accompagnées de goujons, de vairons et de loches franches.

Sur le territoire, il faut également noter la présence de quelques espèces importées : le black-bass, le silure, la perche soleil et l'écrevisse américaine; ces deux dernières espèces étant classées nuisibles et indésirables.

Le bassin versant du Tarn aval abrite également des espèces protégées :

- le Héron pourpré,
- l'Ecrevisse à pieds blancs, présente sur certains petits affluents du Tarn,
- le Castor qui colonise depuis peu les berges du Tarn, de l'Aveyron jusqu'en aval d'Albi, étendant ainsi son territoire.

Comme partout ailleurs, la disparition des zones humides impacte le fonctionnement global des cours d'eau. Cet effet est notable sur le régime hydrologique des petits cours d'eau, et comme les petits cours d'eau font les grandes rivières... On peut dire que la disparition des zones humides est une des conséquences des assèchs et des étiages sévères observés sur les petits affluents du Tarn.

LES DEMARCHES TERRITORIALES (SAGE, CONTRAT...) SUR LE BASSIN

Un premier contrat de rivière 2006-2013, a été mis en œuvre sur la partie tarnaise. Il a été porté par le SMRT qui a été créé pour l'occasion.

Cette précédente expérience a permis de réaliser de nombreuses études et d'acquérir la connaissance sur le cours d'eau qui manquait à l'engagement du contrat.

Des actions importantes ont été réalisées en matière de dépollution d'origine domestique dans le temps du contrat de rivière. Le SMRT a acquis une légitimité sur son territoire historique en devenant l'interlocuteur privilégié des communes et des communautés de communes et la structure d'assistance technique qui permet de faire avancer les projets.

POINTS FORTS DU TERRITOIRE

Cette expérience du premier contrat de rivière est un avantage. Il existe d'ores et déjà une structure d'appui technique et d'aide à la décision. Cela permet de reproduire les méthodologies pour acquérir la connaissance préalable nécessaire, déployer des moyens humains existants et de mutualiser les coûts de fonctionnement.

Il existe des partenariats entre les collectivités et les usagers.

POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE

Globalement les cours d'eau sont en état moyen et les actions nécessaires pour reconquérir le bon état sont dues à différentes pressions concomitantes dont l'hydromorphologie et l'hydrologie et les pollutions diffuses. La résilience des milieux n'est pas certaine et il reste difficile d'agir sur le bon état en regard du rapport coût / efficacité et de l'acceptation sociale de certaines mesures.

Par ailleurs, le territoire reste à organiser pour pouvoir faire émerger des programmes d'actions qui seront assez ambitieux et avec un périmètre pertinent.

6 Journée 1 – 20/10/2016 : Le développement touristique du territoire du Tarn aval et la réglementation liée au respect du milieu

9h Accueil, présentation des journées, objectifs

- M. FLOUR, délégué de l'Agence de l'Eau
- Mme JACQUIN, OIEau

9h30 **Les projets** de développement touristiques :

- La pêche aux silures : Fédération de pêche, M PAULY
- Le Projet de navigation de Port canal : Mme PUECH, CA du Grand Montauban, directrice Office du tourisme
- Les sites de baignade, M. GELIS, mairie de Saint-Juéry, Mme LYVINNEC, SMRT
- Canoë : Fédération 82, M REYNAUD

14h **La réglementation** sur les milieux et les usages :

- Objectifs DCE sur la qualité et quantité des Ressources eau : Céline MARUEJOULS (AE) et Cécile TOUYA (DREAL)
- Loi sur l'eau : DDT82, Mme WENDEL

16h **Les connaissances** sur les ressources en eau et les milieux : Mme Pascale LYVINEC (directrice SMRT),

Débat : quels sont les besoins d'assistance technique pour enclencher les projets en cours ?
Comment se coordonner ?

17h **Clôture** et prochains rdv : M. FLOUR, délégué Agence de l'Eau.

① [J1 Liste d'émargement \(en annexe\)](#)

INTRODUCTION DE LA SESSION

M. FLOUR, délégué à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne introduit la session en rappelant le rôle de l'agence de l'eau. Il présente le diagnostic du territoire (cf partie 5) et interpelle les participants sur la question de l'utilité de faire un contrat de rivière. La session a pour objectif d'interpeller les acteurs locaux et apporter les éléments de réflexion pour répondre à cette question, affiner et définir les besoins et les solutions à envisager pour le Tarn Aval.

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

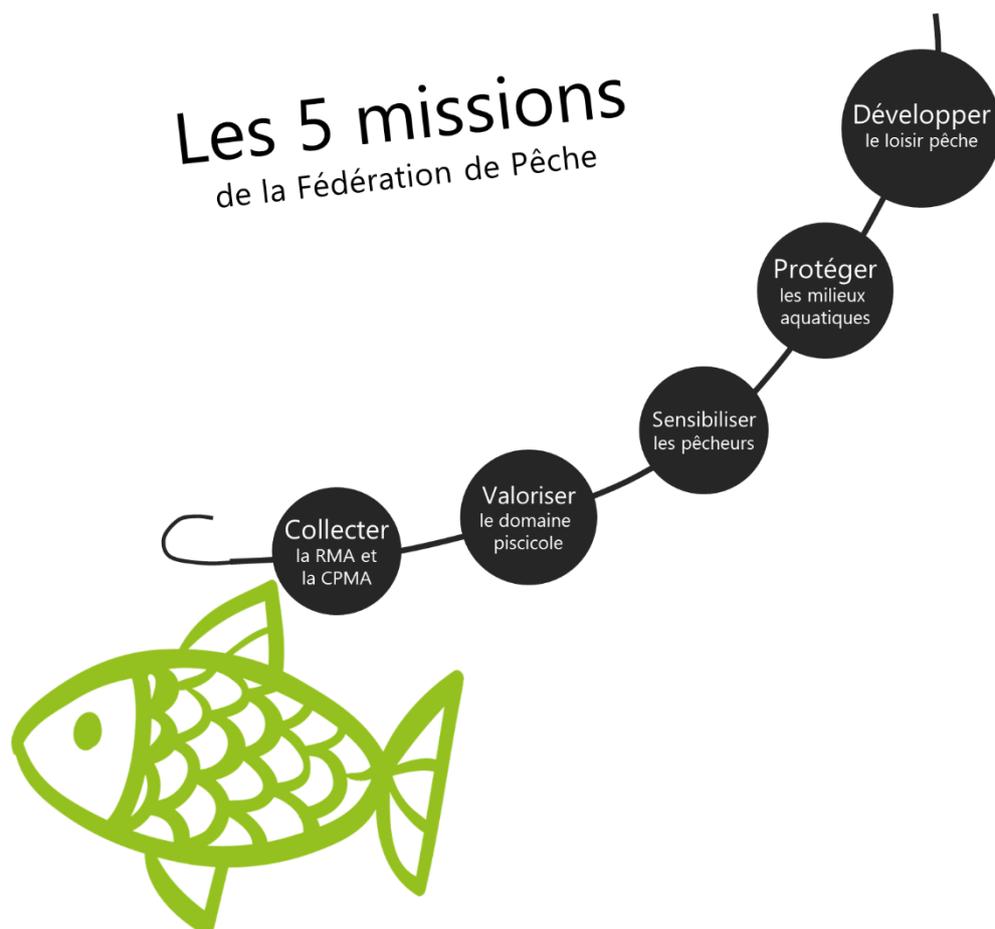
La pêche aux silures : Fédération de pêche, M PAULY

① [J1-FDPPMA82 sessions rivière Tarn 20 10 2016](#)

① [Film J1_Teaser Silure en float](#)

M PAULY présente le potentiel piscicole pour développer le tourisme pêche.

Il présente la fédération de pêche, son rôle, ses missions :



Le projet de la Fédération est de développer le tourisme pêche et principalement la pêche aux silures et à la carpe. La démarche est déjà engagée en Tarn-et-Garonne (promotion, hébergements pêche),... qui reste à consolider. Des hébergements labélisés tourisme pêche sont développés dans le Tarn. Des aménagements simples sont à réaliser : rampes de mises à l'eau et berges sécurisées pour consolider ce produit.

Les difficultés : 90% du cours d'eau n'est pas accessible : il y a très peu de berges accessibles et de rampes de mises à l'eau. La fréquentation par les pêcheurs est donc faible.

Un potentiel : Le Tarn est un des 4 hotspots européens pour les pêches de la carpe et du silure. Les concurrents sont le Rhône en France, Mequinenza (Rio Ebro) en Espagne et le Pô en Italie.

Conclusion sur le Tarn : Un potentiel piscicole très important sur 2 pêches modernes : la carpe et le silure ; un futur moteur de développement économique local et touristique ; mais une accessibilité trop restreinte qui empêche ce cours d'eau de briller au niveau national.

OUI au contrat de rivière pour RESTAURER le cours d'eau tout en le VALORISANT : développer des rampes de mise à l'eau, aménager les berges... Avec la Fédération de pêche comme partenaire, profiter d'un co-financement de 10%, d'une assistance à maître d'ouvrage, de la promotion de la rivière.

La mise en place d'un contrat rivière permettra de :

- Reconquérir la qualité du cours d'eau.
- Définir et officialiser la future gestion du Tarn.
- Faciliter la recherche de financements.
- Faciliter la gestion réglementaire.
- Permettre l'émergence d'une nouvelle gouvernance.
- Prendre en compte les enjeux économique (ex : tourisme pêche).

Les limites actuelles sans contrat de rivière sont :

- Un faible financement (*FDAAPPMA82 principal financeur*).
- Des difficultés d'intervention réglementaire (*AOT sur DPF + Dossier d'autorisation LEMA dès que >100 ml*).
- Une MOA nettement facilitée pour les collectivités (*Superposition de Gestion et DIG*).
- Animation MOA et MOE lourde pour la seule FDAAPPMA82 pour un tel programme.

Source : présentation de la Fédération – 20/10/2016 (session RIVIERE)

Questions, débat

Les échanges portent sur le potentiel touristique du Tarn et sur la crainte que le développement de la pêche aux silures soit incompatible avec la baignade. Il est proposé de ne pas focaliser le développement touristique de pêche sur le gros (le silure) mais de développer également des parcours de famille, des actions en milieu scolaire.

Une question soulève le problème de la compatibilité entre la vision sur le silure et la continuité écologique pour les migrateurs. L'Onema mentionne qu'on en est au début des études sur la prédation du silure sur les poissons migrateurs qui ne sont pas encore conclusives.

① J1-PORT-CANAL

Mme PUECH est élue « développement touristique fluvial » au Grand Montauban et directrice de l'office du tourisme.

Elle présente le potentiel d'attractivité du Tarn par la navigation. Un projet (avant 2019) vise à mettre en navigabilité le Tarn jusqu'au musée Ingres avec l'aménagement d'une écluse qui permettrait de faire une boucle et un ponton supplémentaire pour atteindre la capacité de 32 pontons au total - Montant 1,5 millions à 2 millions d'euros.

Un règlement intérieur est mis en place afin d'obliger les bateaux à s'équiper d'une cassette de récupération des eaux usées.

Le problème soulevé par Mme PUECH est que la mise en navigabilité doit impérativement passer par un projet interdépartemental qui dépasse les limites administratives actuelles.

Questions, débat

La discussion porte sur deux aspects :

- les crues du Tarn qui ont un impact sur le projet de navigabilité
- la possibilité de labelliser le Tarn. Plusieurs propositions sont émises : le pavillon bleu pour les zones de baignade, vacances rivière Tarn, en s'inspirant des expériences sur le Lot et la Dordogne.

Comment mesurer les retombées économiques de la navigation : difficile de chiffrer, on peut supposer que 3-4 jours sur le Tarn peuvent faire travailler quelques restaurants, et induire des visites...

L'office du tourisme indique qu'il y a une forte demande de zones de baignade sur le Tarn.

Les sites de baignade, M. GELIS, mairie de Saint-Juéry, Mme LYVINNEC, SMRT

① J1- ST JUERY Baignade

Jusqu'en 2012 : Une seule baignade officielle sur la rivière Tarn (Trébas les Bains) avec une pratique « sauvage » ou « spontanée » sur plusieurs sites dont celui particulièrement dangereux du barrage hydroélectrique des Avalats à Saint Juéry.

En 2013, un « Schéma de structuration, sécurisation et développement de la baignade dans la rivière Tarn » est proposé par le Syndicat Mixte de Rivière Tarn et partagé avec les services de l'état et les partenaires financiers.

2015- 2016 : Mobilisation de la ville de Saint Juéry et de ses partenaires (EDF, Préfecture, CD et Conseil régional) autour du projet de développement d'une piscine naturelle dans le Tarn. Le SMRT joue le rôle d'assistance réglementaire, technique et administrative du projet notamment il a permis de régler le problème lié à la proximité d'un périmètre de protection de captage qui empêchait le développement du projet.

Aujourd'hui la piscine naturelle fonctionne et a eu une très bonne fréquentation lors de la saison balnéaire 2016 (50-150 personnes). Cette zone de baignade est démontable l'hiver. Par ailleurs, elle permet de diversifier l'offre touristique, elle joue un rôle social important avec l'accès au site gratuit, et la mise en place de panneaux pédagogiques sur la sensibilisation à la protection du milieu. Les gens se tournent de nouveau vers la rivière.

Questions, débat

De nombreuses questions « techniques et financières » sur le projet :

- Combien coûte cet équipement ? 45 000€ pour la piscine et 10 000€ pour le chalet. 60% couverts par les subventions,
- Combien coûte la surveillance de la baignade ? 5 000€ TTC/2 mois, il serait souhaitable de pouvoir mutualiser avec d'autres sites de baignade,
- Y-a-t-il des conflits d'usage entre baignade, pêcheurs, la production d'eau potable, le canoë ? sur St-Juéry cela se passe plutôt bien,...

Le SMRT souhaite l'implication de l'intercommunalité pour le développement de la vallée.

Fédération de Canoë : 82, M REYNAUD

J1_FFCK_20.10.16

Rappel de ce qu'est la fédération : Une association déconcentrée de la FFCK sur le territoire du Tarn-et-Garonne organisée avec un bureau de bénévoles et deux cadres techniques salariés.

L'objet social de l'association : sportif – environnemental - développement touristique et territorial.

Elle intervient en appui et conseils sur l'ingénierie de franchissement d'ouvrages, les embarcadères, le plan de signalisation de rivières, les aménagements sportifs spécifiques au kayak.

Une stratégie en cours de réécriture et axée sur différents aspects du développement durable : Gouvernance – Social (pour tous) – Environnemental (exploration de la faune, la flore, le nettoyage de rivière, l'éducation à l'environnement) – Touristique (principalement en direction des entreprises pour leurs salariés).

Questions, débat

Quels sont les facteurs bloquants de l'activité ? Les problèmes d'accès, les berges ne sont pas aménagées et la difficulté pour le franchissement de certains barrages (parfois infranchissables).

Est-ce que les aménagements peuvent être mutualisés avec ceux nécessaires pour la pratique de la pêche ? Oui cela peut être mutualisé.

Quel est le potentiel de développement touristique en eau calme ? Ne peut pas être chiffré.

La pratique du Canoë-Kayak est totalement bénéficiaire des projets de continuité écologique.

Objectifs DCE sur la qualité et quantité des Ressources eau : Céline MARUEJOULS (AE) et Cécile TOUYA (DREAL)

① [J1_DCE_Cécile_DREAL_Céline_AE_20102016](#)

① [Film : Organisation des acteurs de l'eau -](#)

https://www.youtube.com/watch?v=CV2q3sGYth8&index=2&list=PL6jZctNTA45IUZoLNZ94ZIAtwWc_nlY43

Rappel du contexte réglementaire : de l'Europe aux territoires : DCE, LEMA, SDAGE Adour-Garonne et PDM, SAGE, actions opérationnelles à l'échelle des bassins versants et les maîtres d'ouvrage.

Les enjeux sur le bassin du Tarn Aval :

- Défaut d'organisation des acteurs à l'échelle du bassin versant avec une mosaïque de communautés de communes,
- Un déficit en eau en période d'étiage principalement sur les affluents du Tarn aval,
- Des perturbations de la qualité écologique des cours d'eau généralisées. Absence de continuité écologique pour les organismes vivants et les sédiments,
- Risques d'inondation à l'aval
- Etat des cours d'eau moyen (par rapport aux objectifs de la DCE), nécessite la mise en place d'actions sur l'hydromorphologie et sur la pollution agricole.

Présentation des orientations du SDAGE et des actions prévues dans le PDM.

Message aux acteurs locaux : une bonne gouvernance c'est :

- Un bassin versant = une organisation à la bonne échelle
- Un projet ambitieux, reconquérir la qualité écologique, mettre en place un programme d'actions adapté, bien dimensionné,
- Avec les bons partenaires = légitimité, et partage des responsabilités, solidarité de bassin,
- Sans perdre de vue les enjeux du développement local = tourisme.

Questions, débat

Améliorer la communication sur la continuité écologique, qui n'est pas toujours synonyme de « arasement des seuils » ; il est primordial de sensibiliser les agriculteurs, les associations... au fait que cela se traite au cas par cas et en fonction d'une analyse cout/bénéfice.

L'intérêt d'un contrat de rivière serait d'avoir une réflexion collective, concertée, cohérente et coordonnée sur les questions de continuité écologique.

Qui peut coordonner cette réflexion ? le SMRT.

Est-ce qu'un contrat de rivière peut améliorer une masse d'eau fortement modifiée ? Des aménagements peuvent réduire les perturbations mais on ne peut pas remettre à l'état naturel.

Quel est l'état des connaissances sur le changement climatique ? voir « Garonne 2050 » qui étudie des scénarii. Le Comité de bassin a initié une réflexion sur une adaptation au changement climatique.

Que peut-on faire sur la lutte contre la pollution diffuse ? il est difficile de travailler avec de agriculteurs, il est difficile aussi de mesurer la pollution diffuse.

Il faut impérativement associer les agriculteurs à la session RIVIERE³.

La Réglementation sur les milieux et les usages, Mme WENDEL DDT82,

① J1_DDT_ReglementationTarn-20102016

Mme WENDEL est cheffe du Service Police de l'Eau à la DDT82, elle a en charge de faire appliquer la réglementation, elle instruit les demandes d'autorisations IOTA.

Elle rappelle la loi sur l'eau et la nomenclature des IOTA soumis à autorisation/déclaration ainsi que le contenu des documents à fournir. Elle présente les évolutions prochaines (2017) notamment l'évaluation environnementale.

Le Tarn est classé en voie navigable par ordonnance royale du 10 juillet 1835, sur une longueur de 147 km, rayé des voies navigables par décret du 28 décembre 1926, maintenu dans le domaine public fluvial (DPF). Il appartient au service des domaines de l'état.

Mme WENDEL rappelle les contraintes et obligations liées au DPF. Elle rappelle également la réglementation sur la police de la navigation intérieure (qui concerne également la pratique du canoé). Elle rappelle que le Tarn aval (lit mineur) est concerné par une zone NATURA 2000 « vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » depuis la confluence avec l'Agout », et un arrêté de protection de Biotope datant de 1988 (section du barrage des Albarèdes à Montauban au pont de chemin de fer de Moissac).

Questions, débat

Est-ce que le contrat de rivière peut faciliter l'application de la réglementation ? Le contrat de rivière n'allège pas les procédures ; cependant il peut donner des facilités pour la réalisation d'études, d'outils, de méthodologie en mutualisant les besoins à l'échelle du territoire du contrat. Par exemple, une étude d'impact peut être réalisée dans le cadre du contrat avec une meilleure connaissance, un meilleur suivi, une meilleure assistance technique, et surtout un interlocuteur unique ce qui peut faciliter l'instruction des dossiers par la DDT.

Le SMRT a accompagné des maitres d'ouvrages pour restaurer des zones humides ; il a joué un rôle de facilitateur dans les procédures avec les services de l'Etat.

Une discussion aborde la question des DIG : les acteurs locaux présents trouvent que cette procédure est longue, compliquée et lourde. L'agence de l'eau a demandé un cadrage régional afin d'harmoniser la doctrine sur le bassin versant par type de travaux en proposant un modèle type de dossier.

³ Note de la rédactrice : effectivement les agriculteurs n'ont pas été invités à cette première journée. Cela a été pris en compte pour les deux autres journées. Ils ont accepté notre invitation et ont participé.

Mme Pascale LYVINEC (directrice SMRT)

① J1_CONNAISSANCE_SMRT

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn a été créé en 2006 pour porter le contrat de rivière Tarn 2007-2012 et animer la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Tarn tarnais.

Ses compétences sont : l'animation territoriale, la concertation, l'accompagnement des acteurs locaux de l'eau (assistance technique, administrative et réglementaire), la maîtrise d'ouvrage d'études, de suivi de la qualité des eaux et des opérations de communication.

Ses domaines d'intervention : protection de la ressource, préservation et restauration des milieux aquatiques, cohabitation harmonieuse des différents usages, sensibilisation de la population, valorisation de l'espace rivière.

Lors du 1^{er} contrat de rivière, les besoins de connaissance du milieu ont été mis à jour et ont été comblés conformément aux objectifs fixés dans le contrat : mise en place d'un réseau de suivi (débits, qualité physico-chimique et biologique), réalisation d'une étude Plan de Gestion des Etiages, et une étude « optimisation des stations d'alerte à la pollution », pour ne citer que quelques exemples d'actions portées dans le cadre du contrat.

L'inventaire des zones humides a permis de mettre en œuvre un projet de restauration et de valorisation d'une zone humide dégradée. Cinq ans après, les fonctionnalités restaurées du site ont été utiles pour traiter les eaux pluviales d'un nouveau lotissement.

La connaissance pour la valorisation de la rivière a permis de définir un schéma de restructuration, sécurisation et développement de la baignade (voir l'intervention de St-Juéry).

Questions, débat

Est-ce que le SMRT est un syndicat de travaux ? Aujourd'hui non, avec la difficulté de trouver des maîtres d'ouvrage de travaux motivés notamment sur les projets de continuité écologique. Les maîtres d'ouvrage sont en principe les communes, les communautés de communes, les propriétaires.

Qu'appellez-vous les « water games » ? ce sont des jeux (2 big jumps) sur l'eau organisés par le SMRT qui permettent de sensibiliser les habitants à s'occuper de la rivière.

Comment diffusez-vous la connaissance acquise ? d'une part toutes les données sont sur le SIE et d'autre part, le SMRT est bien ancré dans le paysage et reconnu ; aussi les gens le contactent lorsqu'ils ont besoins d'information.

DEBAT GENERAL : QUELS BESOINS D'ASSISTANCE

Quels sont les besoins d'assistance technique pour enclencher les projets en cours ?

Restitution des échanges :

Diagnostic

- ▶ Difficile de fédérer les élus pour faire des aménagements
- ▶ Difficile de porter un projet :
 - Lourdeur réglementaire
 - Portage de projet seul et ponctuel compliqué
 - Mobiliser les CC
- ▶ Manque de coordination pour monter un projet
- ▶ Manque des clés d'entrée (obligations DCE, CC responsables de la non atteinte des objectifs, loi Notre, Gemapi...)

Suggestions / propositions

- ▶ Identifier un porteur de projet fort, motivé, moteur (un syndicat avec un groupe d'élus motivé, un élu motivé, moteur)
- ▶ Dév des projets communs:
 - Déf objectif commun
 - Améliorer la gouvernance - Déf un périmètre
 - Déf des outils (schémas, contrat, ...)
- ▶ Mutualisation des connaissances, les études pour réduire les coûts
- ▶ Faire émerger d'autres MO dans les processus de décision sur les cours d'eau (pêche, chasse, loisirs, profession agricole)

CONCLUSION

M. FLOUR, agence de l'eau Adour-Garonne, Délégué

Il apparaît suite à cette journée un fort besoin de coordination avec une vision globale sur un territoire pertinent. Nous avons une structure connue et reconnue (le SMRT) avec un élu fort et une animatrice motivée.

Si la réflexion aboutit à décider de faire un 2e contrat de rivière, il faut impliquer les agriculteurs et les 2 agglomérations (Montauban et Albi), il faut que le contrat soit programmatique, opérationnel avec des MO et un financement. Il est impératif de définir le territoire pertinent (tout le BV Tarn Aval) et se donner des échéances.

7 Journée 2 – 09/11/2016 « Se connaître et connaître les usages de la rivière »

- 9h Accueil, présentation des journées
M. FLOUR, Agence de l'Eau, délégué
- 9h30 **Apprendre à se connaître**, à connaître les autres et leur rôle sur la rivière (travaux en atelier)
- 11h **Visite de terrain**
- 12h30 Déjeuner en commun
- 14h **La politique locale de l'eau** : état des lieux, projets, ambition et perspectives vu par les acteurs (travaux en atelier)
- 15h30 **Table ronde** : Echanges et réactions des experts institutionnels sur la politique locale de l'eau (AE, DDT, EDF, DREAL)
Echanges
- 17h **Conclusion** M FLOUR
Fin

① [J2_Emargement \(en annexe\)](#)

INTRODUCTION

Cette deuxième journée est très différente dans son organisation puisqu'il est proposé de faire travailler les participants en groupe toute la journée. Il n'y a pas d'exposés par des intervenants. Les participants ont travaillé en groupe de 8-10 personnes maximum à partir de documents construits par Mme JACQUIN de l'OIEau. A chaque exercice un(e) secrétaire/rapporteur est désigné(e) par le groupe. Son rôle est de noter les éléments des discussions et de les restituer à la fin de l'atelier.

A chaque restitution les administrations remettent en perspective les résultats afin d'enrichir les échanges par un éclairage réglementaire, sur les procédures et sur l'accompagnement financier possible de l'agence notamment.

APPRENDRE A SE CONNAITRE (EN ATELIER)

Travaux en atelier, animation Mme JACQUIN, OIEau

L'objectif de cette session est de faciliter les échanges entre les participants afin qu'ils apprennent à mieux se connaître, connaître leur possibilité de travailler ensemble. L'idée est de faire émerger les points communs, les affinités, les points de divergence.

Restitutions des ateliers

Des points communs et des affinités

- ▶ Intérêt pour l'eau (à titre personnel et professionnel), pour le patrimoine naturel, un bien être autour de l'eau et des paysages
- ▶ L'eau, voie de communication, de loisir, un potentiel pour l'essor du territoire économique et touristique (richesses, biodiversité), un axe structurant
- ▶ Quelques préoccupations partagées: le risque d'inondation, la gestion à Long terme, l'aménagement
- ▶ Créer une identité Tarn, préserver le patrimoine, trouver un équilibre entre les usages et es activités
- ▶ Une volonté d dialogue, d'échanges, de discussion

Des points de divergence et de blocage

- ⇒ Les seuils : intérêt, que faut il faire ?
- ⇒ Points de divergence limités grâce au dialogue
- ⇒ Des conflits d'usages, et des responsabilités mal définies aux abords de la rivière; qui est responsable de quoi ? Qu'attend on de nous ?
- ⇒ Découpage départemental du BV Tarn
- ⇒ Rivière subit comme une contrainte (PPRI) / pour le dev ecq; lourdeur admin des dossiers et activités nouvelles
- ⇒ Les postures des acteurs difficiles à dépasser; difficultés de coordonner les ambitions, les contraintes politiques

Suggestions et propositions

- Aller chercher les gens qui ont des points de divergence
- Gouvernance : définir quelles sont les problématiques, quelles missions, quelles actions, quelle coordination
- Définir qui porte le projet à l'échelle du Tarn aval : une structure avec les communautés de communes (transfert GEMAPI) adhérentes à un syndicat mixte ? lequel, avec qui, quelles responsabilités, quels moyens, quelle reconnaissance, quels pouvoirs de décision...
 - Affirmer le besoin ! Créer un « groupe d'action »
 - Contraintes Délais : 4 ans max avant prochaines élections et le changement des élus
 - Mettre autour de la table des élus motivés, engagés... travailler avec les intercommunalités.

Travaux en atelier, animation Mme JACQUIN, OIEau

① [Tableau de restitution : J2-PolitiqueLocale restitution 09112016](#)

L'objectif de cette session en atelier est de permettre aux participants d'exprimer ce qu'ils font sur la rivière Tarn aux autres personnes. Pour les familiariser avec les différents volets d'un contrat de rivière, cinq tables thématiques sont organisées avec les intitulés des volets d'un contrat de rivière. Les participants sont invités à inscrire dans un tableau les projets et les actions pour chacun des thèmes ; pour cela toutes les 15 mn, les participants doivent changer de table. A la fin de l'exercice tout le monde a pu s'exprimer sur tous les thèmes.

Les thèmes :

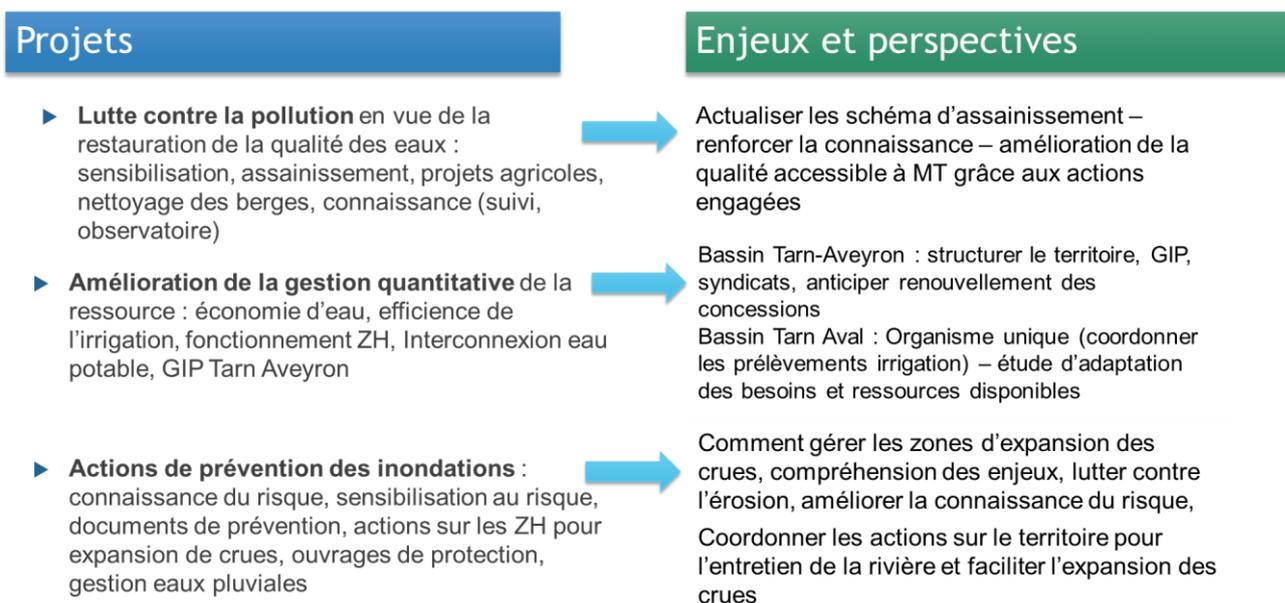
- Table 1-lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux
- Table 2-amélioration de la gestion quantitative de la ressource
- Table 3-actions de prévention des inondations
- Table 4-mise en valeur des milieux aquatiques
- Table 5- Communication, animation, gouvernance.

Les informations à donner :

| N° | Projet | Pourquoi (enjeu) | Organisation | Perspectives | Commentaires |
|----|--------|------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | | | |

Restitution synthétique

Les tableaux détaillés sont fournis en annexe.



Projets

- ▶ **Mise en valeur des milieux aquatiques :** nettoyage rivière, valorisation des sites (découvertes, sentiers nautiques, chemins halage), dév. économique (navigation, tourisme, pêche, franchissements...), connaissance des milieux, programme de gestion des cours d'eau, entretien des rivières; sensibilisation des public



- ▶ **Communication, animation, gouvernance :** Gouvernance (SMRT via contrat de rivière, s'étendre vers l'aval, organisme unique, GIP); Animation (valorisation des la rivière, pôle touristique, animation du territoire); Communication (promotion de la rivière (fêtes, manifestations, cheminements, produit Tarn)



Enjeux et perspectives

Faire des propositions pour limiter les impacts de la LGV sur les milieux
Continuité écologique, continuité de navigation, accès à la rivière, développement touristique, valorisation du Tarn
→ Risque de conflits entre continuité écolo et navigation, préservation patrimoine bâti

Organiser une rencontre avec toutes les Comcom et ComAgglo du secteur pour encourager le Contrat de Rivière; impliquer l'ensemble des acteurs concernés
Coordonner BV, coordonner les manifestations – structurer la gouvernance avec tous les acteurs – créer des commissions territoriales pour sectoriser le grand BV
Créer une marque Tarn

VISITE DE TERRAIN : BARRAGE EDF

EDF a expliqué le fonctionnement du barrage et sa mise en liaison avec les autres barrages du Tarn. De nombreuses questions des participants sont posées aux représentants d'EDF. Il n'est malheureusement pas possible de les restituer car la visite se déroulait en petits groupes.



Visite du barrage EDF de XX ? – Session Rivière du 09/11/2016

CONCLUSION DE LA JOURNEE

EDF : il est important d'associer l'ensemble des acteurs et être à l'écoute de l'ensemble des usages ; Concilier industries et développement local. Volonté d'être partie prenante dans la gouvernance future.

DREAL : les travaux d'aujourd'hui sont en totale cohérence avec les thèmes retenus dans le cadre du SDAGE,

Impliquer les élus, créer un groupe d'action pour promouvoir la création d'une structure à l'échelle du Tarn aval.

Conclusion de M FLOUR, agence de l'eau :

Le 1^{er} jour a été posée la question de la pertinence du contrat de rivière,

Ce 2^e jour qui a rassemblé un plus grand nombre de participants et d'élus que la journée précédente a permis de faire émerger des propositions pertinentes ; où l'on ressent une forte volonté de s'inscrire dans un projet sur le Tarn et d'avoir une discussion pragmatique à l'échelle du Tarn Aval.

Une structure existe, le SMRT, qui pourrait être la structure porteuse du contrat de rivière si ses statuts évoluent pour s'adapter au nouveau périmètre d'actions et à de nouvelles compétences.

8 Journée 3 – 01/12/2016 « Les outils de gestion de l'eau au service du développement, Bilan et perspectives »

| | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h | Accueil, retours sur les deux premières journées, M. FLOUR, délégué Agence de l'Eau, |
| 9h30 | Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? M. BOGA, Agence de l'Eau |
| 9h50 | Comment s'organise-t-on pour le territoire à risques d'inondation : Mme DANIEL DDT82 |
| 10h15 | Gestion coordonnée et concertée de la ressource en eau, exemple du bassin hydrographique du Célé : retour d'expérience. M.TREMOULET, directeur |
| 11h15 | Le 1er contrat de rivière sur le territoire : bilan enseignements et perspectives (nouveaux axes de travail), les facteurs de succès d'un 2e contrat : M.ESPITALIER (ancien Président), M. HERIN, Président du SMRT |
| 12h00 | Discussion, échanges |
| 12h30 | Déjeuner en commun |
| 14h | Débat avec les participants « comment est perçu le projet de contrat de rivière dans les structures que vous représentez ? » |
| 15h00 | Le contrat de rivière, outil pertinent pour travailler ensemble ? Comment s'organiser ? (en atelier) |
| 16h30 | Restitution et mise en perspective : Mme JEAN (DREAL), M.FLOUR (agence de l'eau) |
| 17h | Evaluation et conclusion M.FLOUR, agence de l'eau. Fin |

① [J3 Liste d'émargement \(en annexe\)](#)

INTRODUCTION

M. DUMOULIN, maire de Villemur, Président de la Communauté de communes Val'Aigo

La rivière est un axe d'échange ; développer des manifestations en lien avec l'eau donne de l'énergie, du sens au territoire. Dans cette optique, la communauté de communes Val'Aigo est en cours d'adhésion au SMRT.

M. FLOUR, agence de l'eau

① [J3_Intro TarnAval 0112016](#)

Rappel des résultats des deux premières journées. Le Jour 1 a questionné la pertinence d'un contrat de rivière à la lumière des projets, actions et perspectives ; le Jour 2 a renforcé l'idée d'une volonté d'agir pour la rivière Tarn, d'avoir une discussion sur le territoire Tarn aval.

Le contrat de rivière, outil de gestion territoriale de l'eau, M. BOGA, agence de l'eau Adour Garonne

① J3_AE_BOGA_Contrat_de_riviere_01122016

Rappel de ce qu'est un bassin versant, les enjeux environnementaux et touristiques. Le contrat de rivière est basée sur l'idée de concilier les usages et l'équilibre du milieu aquatique.

Les conditions de réussite d'un contrat de rivière :

- Le périmètre : la taille opérationnelle de l'ordre de 2000 – 3000 km². Le bassin du Tarn dans son entier est beaucoup trop vaste pour constituer un périmètre pertinent,
- Les enjeux : s'il n'y a qu'un seul enjeu, le contrat n'est pas l'outil pertinent. Il trouve sa légitimité dans une approche multithématique,
- Faire un contrat de rivière nécessite une adhésion locale ; il est antinomique d'imposer un contrat de rivière,
- Le porteur de projet doit être fédérateur ; l'idéal étant d'avoir une structure unique type syndicat mixte,
- L'animation active : l'agence de l'eau finance jusqu'à 70% un poste d'animateur car il constitue la clé de voute, le bras armé de l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des démarches territoriales.

Une instance politique de concertation locale est mise en place : « le comité de rivière » qui porte la politique du contrat dans un cadre concerté.

Le contrat de rivière est un outil pluriannuel de programmation qui permet de mettre en synergie les acteurs du territoire en vue de respecter les objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques de la DCE. Dans ce cadre, un contrat est signé entre les partenaires techniques et les partenaires financiers (agence de l'eau, CD, CR, voir EDF pour certaines opérations).

Le diaporama présente les étapes du contrat, le type de structure porteuse possible, les volets du contrat, les points forts.

Questions, débat

Doit-on attendre la fin de l'élaboration du contrat pour agir ? Non, la vie continue et les actions en cours également. La durée de préparation d'un contrat est de l'ordre de 2-3 ans, aussi il faut continuer d'avancer en parallèle.

Peut-on avoir un volet inondation dans le contrat ? Oui, il y a un volet « actions de prévention des inondations » qui est prévu.

① J3_DDT82 INONDATIONS

Présentation de la réflexion de la stratégie locale de gestion du risque inondation. Il est rappelé que la stratégie inondation ne peut se limiter à une échelle départementale. Il faut développer une démarche sur l'ensemble du Tarn (81 + 82) avec les acteurs concernés. Des ateliers de concertation vont se dérouler de janvier à mars 2017 avec les collectivités afin de créer une dynamique locale, améliorer la connaissance du risque en mobilisant tous les acteurs, encourager à aménager durablement les territoires et développer des gouvernances à une échelle territoriale adaptée, structurée, pérenne et apte à porter des programmes d'actions.

Questions, débat

Comment se situe le PPRI dans les démarches ? Le PPRI est un document réglementaire qui gère la non construction en zones inondables et limite (empêche) le développement de l'urbanisme dans les zones à risque.

Comment se coordonnent les approches « contrat de rivière » et « stratégie inondation » ? Il y a peu d'interconnexion, elles sont menées en parallèle. Il serait intéressant de travailler sur les connexions possibles, par exemple dans le cadre des ateliers de concertation sur la prévention des inondations prévus à partir de février 2017.

Le SMRT a travaillé via les actions du contrat de rivière à la gestion de l'existant répondant au PPRI sur l'effondrement des berges.

La mairie de St-Juéry a réalisé un livret d'information en 2004 sur les crues pour les habitants et sur les comportements à avoir en cas d'inondation.

La fédération de pêche 82 : est-ce que les aménagements pour la pêche sont autorisés dans le cadre d'un PPRI ? Est-ce que le contrat de rivière peut faciliter ce type de construction ?

- Mme Wendel (DDT) : Le PPRI empêche toutes constructions ; cependant les aménagements de loisir peuvent être autorisés exceptionnellement (à inscrire dans le règlement du PPRI).
- M FLOUR (AE) : le contrat de rivière permet de développer une réflexion construite. S'il définit des projets d'aménagement qui doivent être arbitrés par les différents services de l'Etat, la procédure est simplifiée et les besoins d'ingénierie peuvent être mutualisés.

Gestion coordonnée et concertée de la ressource en eau, exemple du bassin hydrographique du Célé. Joël TREMOULET, directeur

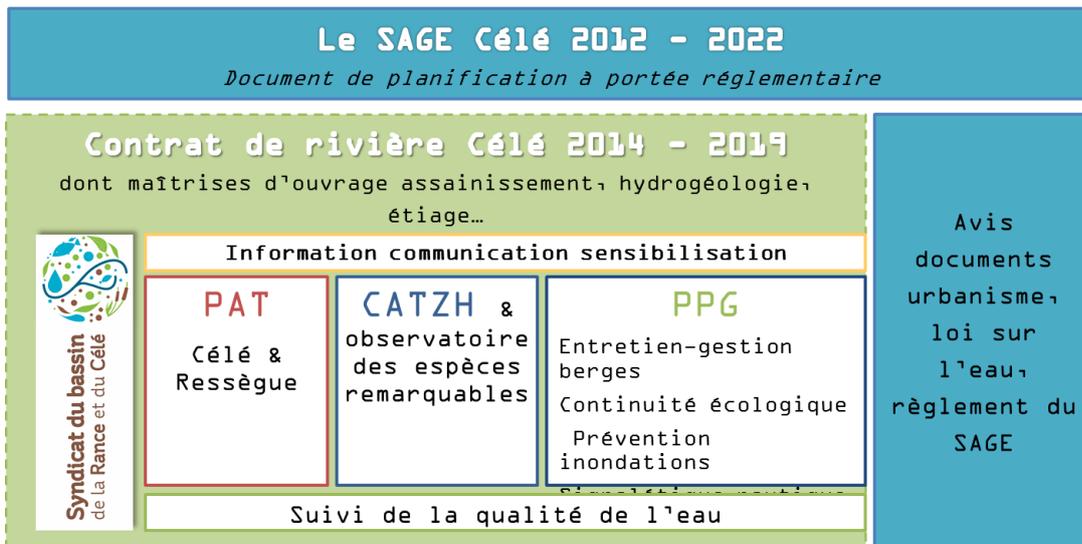
① J3_OrganisationTerritoire_Bassin CELE

① Film : J3 La Vallée du Célé

① <http://www.smbrc.com/>

Au début sur le territoire, un premier contrat de rivière (2000-2007) porté par l'association « vallée du Lot », puis élaboration d'un SAGE (2012-2022) et création d'un syndicat mixte pour le porter en 2007, qui regroupe toutes les communes du bassin via leurs EPCI). Un 2^e contrat de rivière est en cours de réalisation pour mettre en œuvre les dispositions du SAGE Célé avec un programme de travaux prévus sur 5 ans (2014-2019).

Une organisation à l'échelle du bassin versant



Les « Compétences » du Syndicat, tout comme sa structuration, correspondent aux nouveaux textes pour avoir le « label » EPAGE.

Les atouts de cette organisation pour le territoire :

- Des financements : AE finance jusqu'à 60% l'animation, les travaux, avec une part d'autofinancement par les EPCI proportionnellement aux travaux réalisés sur leur territoire,
- L'eau comme axe fédérateur,
- Des solutions via un appui technique et financier : Entretien des berges (sécurité sur ouvrages, sur les pratiques de loisir), conseil en aménagement (ZH en particulier) aux collectivités, agriculteurs, particuliers, approche pragmatique pour la prévention des inondations, Veille, information, ingénierie pour répondre à des projets.

De nombreux documents de communication sont mis à la disposition des participants : une carte touristique du territoire avec l'ensemble des activités de loisir de plein air, une revue...

Le 1^{er} contrat de rivière sur le territoire : bilan enseignements et perspectives, M.ESPITALIER ancien Président, M.HERIN, Président du SMRT

① [J3 SMRT Bilan contrat rivière Session 01122016 \(présentation\)](#)

① [J3 SMRT bilan contrat rivière Tarn 2007 2012 \(rapport 65 pages dans le FTP\)](#)

Le 1^{er} Contrat de Rivière Tarn 2007-2012, essentiellement axé sur la connaissance de l'eau et des milieux du territoire.

Le Contrat de Rivière Tarn 2007-2012 : bilan par volet (voir détail dans les documents annexe) : (B1) gestion des cours d'eau, inventaire des ZH, valorisation de circuit pédagogique et patrimoine, (B2) inondations, information de la population, (B3) gestion quantitative (géré par les CD) sauf stations d'alerte, (C) Animation, communication : fête de la rivière, loisirs sportifs liés à la rivière...

Bilan technique et financier : 86% des actions ont été réalisées (Coût prévisionnel 54,7M€ pour assainissement, 1,8M€ pour études/régie-animation/réalisations - Coût réalisé 51 M€ pour assainissement 1,5M€ pour études/régie-animation/réalisations.

Les enseignements : le rôle de l'animatrice est primordial pour faire avancer les actions ; des actions de sensibilisation ont permis une meilleure culture de l'eau, un intérêt financier certain des démarches groupées (pour 1€ collecté 4 € de subvention (AE, CD, CR, EDF...) et un lieu démocratique (le comité rivière).

Bien cibler qui porte le projet et comment l'animer, agglomérer les synergies.

Les perspectives d'un 2^{ème} contrat pour le territoire : le 1^{er} contrat a porté sur la connaissance, le 2^e contrat doit porter sur un programme d'actions opérationnelles. Le SMRT est prêt à évoluer en ce sens (se dissoudre, s'étendre...). Le conseil syndicat est prêt à avancer, à discuter. Quelques pistes sont proposées : développer le réseau d'alerte AEP, lutter contre les pollutions diffuse, le pluvial, valorisation touristique, communication, sensibilisation sur les enjeux de sécurité...

Aujourd'hui l'interrogation (et un frein pour le moment) est de savoir comment les EPCI vont exercer leur compétence GEMAPI.

Débat : comment vous sentez vous concerné par le contrat de rivière

Comment adhère-t-on à ce syndicat mixte (commune d'Orgueil) ? Il faut prendre contact avec le président du SMRT pour discuter sur les modalités, les statuts etc.

Les EPCI sont ceux qui portent la compétence GEMAPI, elle peut être transférée à l'échelle d'un BV à un syndicat mixte.

La SMEA veut aussi porter la GEMAPI. L'AE rappelle que la GEMAPI peut être transférée au BV ; le SMEA peut compléter par subsidiarité sur les territoires orphelins mais pas quand il y a une structure de gestion à l'échelle d'un BV,

Que signifie porter un contrat de rivière ? Qui fait quoi ? Tous les acteurs qui portent des actions seront mis autour de la table (fédération de pêche, agriculteurs, associations, riverains etc). Le SMRT ne peut pas porter toutes les actions. Dans le cadre d'un contrat il y a des partenariats, des conventions qui se mettent en place pour réaliser les actions. Le contrat de rivière est signé par tous les partenaires techniques (y compris fédération, chambre d'agriculture... tous ceux qui porteront des actions) et financeurs.

Le comité de rivière est le lieu de ces discussions pour définir ce que l'on met dans le contrat.

Intérêt des acteurs pour le contrat de rivière

- La chambre d'agriculture 81 se sent concernée par la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Intéressée pour contribuer aux réflexions et concertation préparatoires au contrat de rivière et intéressé de s'impliquer sur des actions d'animation, d'économie et d'utilisation de l'eau agricole.
- La Fédération de pêche 82 est très intéressée par l'action coordonnée car aujourd'hui chacun agit seul dans son coin. Ils sont prêts à apporter une contribution financière (de l'ordre de 10% qui complète les 80% mobilisables) pour certaines actions du futur contrat de rivière.

Dans le cadre du contrat de rivière du Célé, la fédération de pêche porte une action d'effacement d'ouvrage.

- Le conseil régional : la région est favorable aux contrats de rivière et à la structuration des acteurs sur la gestion de l'eau. Elle peut accompagner le financement d'un poste d'animateur (15%) en complément des aides de l'agence.

Comment s'articulent les plans d'action locaux avec un contrat de rivière ? Ces plans continuent d'être opérationnels et seront renforcés par la GEMAPI.

Préciser le périmètre, la forme de la structure porteuse (un syndicat mixte peut porter un contrat de rivière).

Mutualiser les compétences et les moyens : l'AE privilégiera l'optimisation des moyens sur le territoire.

Comment vos structures s'intéressent-elles au contrat de rivière ? tour de table

- Nohic : la commune est intéressée et souhaite évoluer sur leur secteur,
- St-Juéry : le bureau municipal est informé. Se pose encore la question de la mise en œuvre de la taxe GEMAPI. Faut-il payer 40€/hab ?
 - AE : la redevance devait rassurer, or elle inquiète. Elle est utile pour financer principalement la protection contre les inondations. 40€/hab. est le maximum elle peut être beaucoup plus faible.
- OT Moissac : l'information est passée aux élus qui cherchent à sortir de la logique de mono-produit touristique. Ils souhaitent développer l'offre « Tarn ». Comment l'intercommunalité peut participer alors qu'ils sont tournés vers la Garonne. Est-ce que des contacts ont été pris ?
- SMRT : on travaille à une échelle hydrologique et non administrative. Sera pris en compte la population au prorata de celle qui est sur le bassin du Tarn Aval. Les EPCI ne paieront pas plusieurs fois,
- Fédération de pêche 82 : le contrat de rivière c'est du rêve en Tarn et Garonne. La protection et restauration des milieux aquatiques est aujourd'hui difficile car ils sont seuls et qu'il est difficile d'avoir des interlocuteurs. Le contrat de rivière est porteur d'enjeux tel que faire émerger le tourisme pêche. C'est une opportunité de montrer la pêche comme un volet du développement économique. Souhaite être associé aux réflexions sur l'élaboration du contrat de rivière.
- Fédération de canoé 82 : le message est passé en bureau mais pour le moment ce n'est pas acté officiellement.
- Chambre d'agriculture 81 : il y a une volonté des élus de suivre ce processus. Pour le moment il n'y a pas eu de remontée officielle aux instances décisionnelles.
- Technicien de rivière (CCTG) : les élus sont sensibilisés à l'entretien des cours d'eau. Ils sont en pleine fusion et ne peuvent pas se prononcer pour le moment car ce n'est pas un sujet prioritaire.
- Message de la CC Française du Quercy (lu par Céline Maruejols, AE) : la CC montre son intérêt pour le projet contrat de rivière ; elle est prête à signer une adhésion à la structure qui émergera.

Ateliers : Le contrat de rivière, outil pertinent pour travailler ensemble ? Comment s'organiser ?

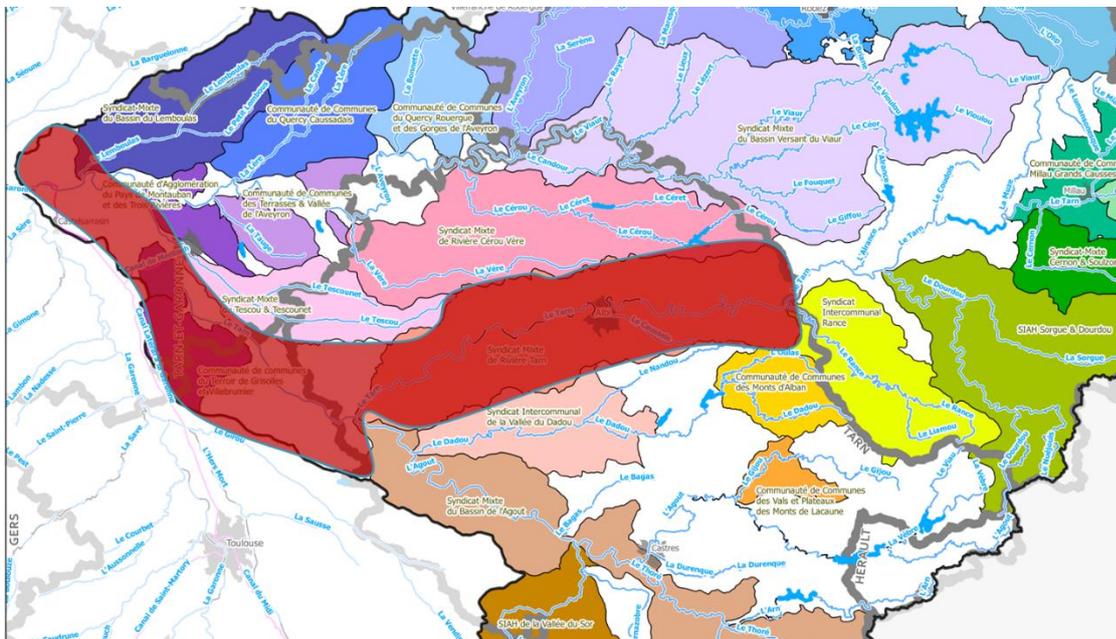
① J3_Restitution ContratRiviere

Les participants travaillent en groupe de 8 personnes. Ils ont 1h30 pour répondre aux questions suivantes qui reprennent les conditions de réussite d'un contrat de rivière présentées par M.BOGA (AE) :

1. Quel est le territoire pertinent pour un contrat de rivière Tarn Aval (à délimiter sur la carte fournie)
2. Pertinence d'enjeux liés à l'eau : Que pensez-vous des 5 volets présentés, est ce que vous y retrouvez, quelles déclinaisons concrètes ?,
3. Adhésion et prise de conscience collective : Quel(s) bénéfice(s) espérez-vous trouver dans une démarche collective, mettant en œuvre un programme opérationnel sur 5 ans ?
4. Quelle(s) structure(s) peuvent porter le contrat de rivière ? 1-on change rien, 2- une structure existante qui coordonne, 3- Une structure existante qui étend son périmètre à tout le BV Tarn aval, 4- Création d'une nouvelle structure dédiée à la gestion du BV Tarn aval ?
5. Comment percevez- vous l'intérêt d'un comité de rivière, que peut-il vous apporter, qui devrait y participer ? Quelle taille (combien de personnes, groupe large ou restreint) ?
6. Quand seriez-vous prêt à démarrer l'élaboration du contrat ? dès janvier 2017 ? à partir d'avril 2017 ? autres ?

Restitution

1. **Le territoire pertinent** : tous les groupes proposent le périmètre suivant (carte 1) avec des variantes (carte 2).



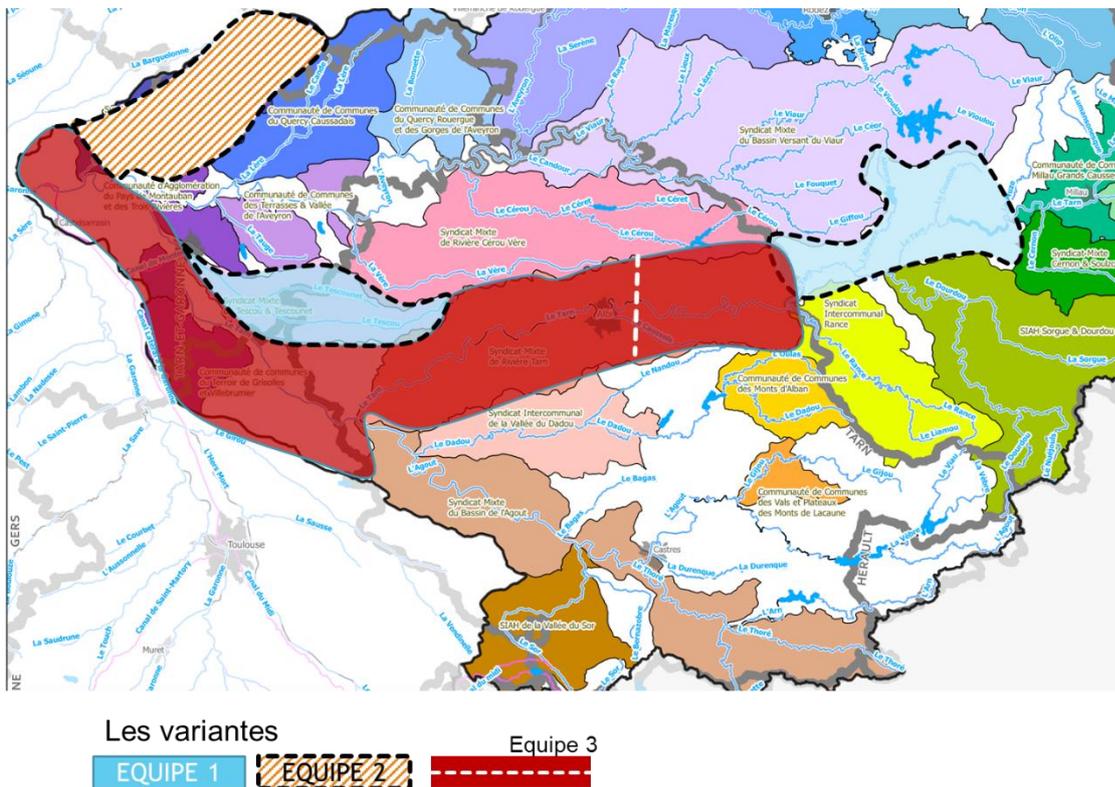
Carte 1 : Périmètre pertinent, plus petit dénominateur commun – session Rivière - 01122016

Les variantes :

Les variantes proposées ont une pertinence hydrologique. Néanmoins, soit ces territoires ont déjà engagés d'autres démarches, soit (en amont, en bleu) c'est un territoire orphelin avec des différences importantes de caractéristiques hydrologiques et d'enjeux.

Le sous BV en jaune hachuré a une logique liée à UHR (unité hydrographique régionale proposée dans les cartes de l'AE).

La barre en pointillée blanche délimite un territoire en amont qui n'a pas les mêmes enjeux que le reste du Tarn Aval. S'ils veulent faire un contrat de rivière avec les territoires justes en amont, ils seront légitimes. L'AE insiste pour intégrer la zone en amont du trait blanc dans le périmètre du futur contrat de rivière pour avoir le linéaire le plus long, éviter de tronçonner le cours d'eau et avoir une identité Tarn.



Carte 2 – variante du périmètre pertinent – session Rivière 01122016

II. Pertinence d'enjeux liés à l'eau : Que pensez-vous des 5 volets présentés, est ce que vous vous y retrouvez, quelles déclinaisons concrètes ?

Qu'avez-vous rajouté :

- thème économique et touristique / enjeux réglementaire et juridique, voie verte et bleue le long des berges du Tarn (à pied, en vélo ou en bateau) – créer un label Tarn (identité Tarn) – développement de la navigabilité et patrimoine lié à la navigation
- Aménagement d'accessibilité et continuité de l'eau (tourisme, pêche, accès aux berges etc) : peut-être dans le volet B1 (restauration et valorisation des milieux)

Quelles actions clés ?

| Volets d'un contrat | Actions proposées par les participants |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pollution | actions urbaines et rurales, centrées sur les affluents – animation agricole – gestion des eaux pluviales – connaissance pollution industrielle - pluviale – limiter le drainage et structure des sols |
| Milieux | GEMA prévention inondation sur les affluents – mise en valeur de gravières – continuité écologique – gestion milieu/DCE – inscrire des règles dans les documents d'urbanisme – favoriser l'accès à la rivière – risque d'effondrement des berges – généraliser les repères de crues – informer les habitants – mise en conformité des classements listes 1-2 – inventaire des ZH sur tout le territoire du futur contrat de rivière ; idem pour les PPG |
| Inondations | Prévention sur les BV des affluents (haies, ruissellement) – cartographie hauteurs d'eau en crue et enjeux (impacts des zones inondées) – stratégie d'adaptation au risque – système d'alerte à relocaliser – possibilité champs d'expansion des crues – réflexion sur la problématique des exutoires sauvages |
| Quantité | Continuité des écoulements (débits réservés) – réseau alerte pollution AEP – appliquer la réglementation irrigation (pompage de particulier) – station hydro (amont du Tarn et Agout) - prioriser des BV sanctuarisés (champs collecte pour AEP) – qualification des impacts des éclusées Pas pertinent à l'échelle du Tarn aval (voir Tarn-Aveyron) – gestion des prélèvements, impacts cumulés des plans d'eau |
| Animation | Certains veulent que soit spécifié que les associations environnementales soit membres de droit du Comité de rivière; l'ensemble du groupe ne partage pas cet avis. Celui qui porte la responsabilité du comité peut choisir qui peut être dans le comité Avoir un 2 ^e animateur ou plus (mutualisation), implantation locale Opérations de communication (média, TV, ...) – animation scolaires – randonnées des écoles |

III. **Quelle Structure porteuse** : Quel est le meilleur scénario pour porter le contrat de rivière ?

Scénarii proposés : 1-on change rien, 2- une structure existante qui coordonne, 3- Une structure existante qui étend son périmètre à tout le BV Tarn aval, 4- Création d'une nouvelle structure dédiée à la gestion du BV Tarn aval ?

(Scénario 3) une Structure existence qui étend son périmètre à tout le Tarn aval : SMRT 2.0 (sans les 2 affluents précités); scénario le plus sécurisant. Tous les groupes ont choisi ce scénario.

Variante proposée par un groupe : (SC3+SC4) une nouvelle structure. Inventer autre chose à la place du SMRT, d'autres statuts, SMRT évolué (le SMRT pourrait évoluer ensuite dans un 2e temps).

IV. **Comment percevez-vous l'intérêt d'un comité de rivière**, que peut-il vous apporter, qui devrait y participer ? Quelle taille (combien de personnes, groupe large ou restreint) ?

- Une représentativité en 3 collèges comme les CLE (1/3), dont éducation nationale (pour la sensibilisation dans les écoles), dont associations autour de la rivière (pêcheurs, canoé Kayak, nature), les consulaires (CCI, chambre d'agriculture, chambre des métiers).
- 2 groupes : 1 élargi, un restreint efficace et engagé
- Le comité de rivière légitimise les décisions
- La réglementation n'impose pas la composition du comité ; l'important est que les membres soient motivés.
- Taille ? Différentes propositions :
 - 35-40 pers + Un bureau représentatif des 3 collèges + 1 président moteur
 - 20 pers max (élus, experts), avec sous-groupes thématiques élargis
 - 60 pers : 1 élu /EPCI, 1 CD, 1CR etc...

V. **Quel(s) bénéfice(s)** espérez-vous trouver dans une démarche collective, mettant en œuvre un programme opérationnel sur 5 ans ?

- Favoriser la MO et les financements sur 5 ans, Avoir des plans d'actions définis avec financements, avancer avec un projet fédérateur ; Une cohérence dans les démarches,
- Une gouvernance qui peut perdurer au-delà des 5 ans,
- Se tourner vers le cours d'eau – prise de conscience de la valeur du cours d'eau – favoriser la cohabitation des usages et promouvoir l'identité vallée du Tarn,
- Effet d'économie d'échelle
- Plus de coordination et de moyens financiers,
- Créer des *Inter-contrats* de rivière pour se parler, se coordonner, échanger des expériences – important pour les EPCI qui seraient sur 2 contrats de rivière.
- Gagner du temps (mutualisation d'expériences).
- Une meilleure connaissance des milieux.

VI. **Quand seriez-vous prêt à démarrer** l'élaboration du contrat ?

- Dès janvier 2017 ? La démarche (rencontrer, démarcher les élus) peut démarrer en janvier ; attention aux activités saisonnières qui prennent du temps aux élus ; Risque que les fusions EPCI ne soient pas terminées,
- A partir d'avril 2017 ? L'élaboration du contrat peut démarrer,
- Autre proposition : Juin, rencontrer les élus après les élections législatives.
- Signature du contrat : fin 2018 !

CONCLUSION DE LA SESSION

M.FLOUR, agence de l'eau

Les travaux de cette journée ont permis de mieux cerner ce qu'est le contrat de rivière, ce que les acteurs locaux peuvent y mettre, l'intérêt de travailler ensemble. Les participants sont motivés pour démarrer quelque chose rapidement. M FLOUR rappelle qu'il est à la disposition du président du SMRT pour préparer la suite, à savoir :

- Délimiter précisément le périmètre sur la base des réflexions de la session
- Rencontrer les présidents des communautés de communes, communauté d'agglomération d'Albi pour les informer de la démarche et des évolutions possible de la structure. Le Grand Montauban a été présent pendant les trois jours et est très intéressé par la démarche.

A partir de février 2017, les PPRI lancent les réunions de concertation ; ce sera l'occasion d'y associer les élus impliqués dans le futur contrat de rivière. Le SMRT 2.0 pourrait porter un PAPI à terme.

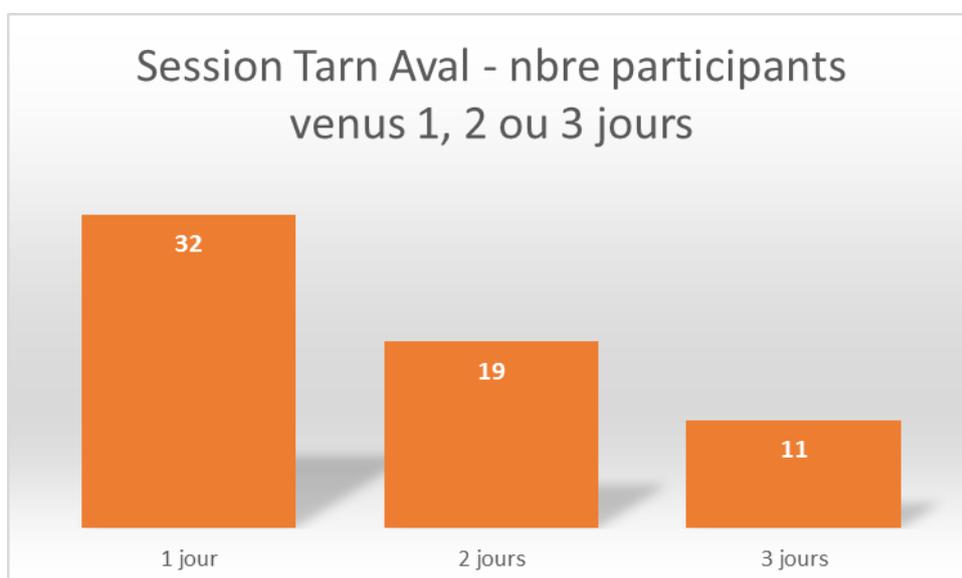
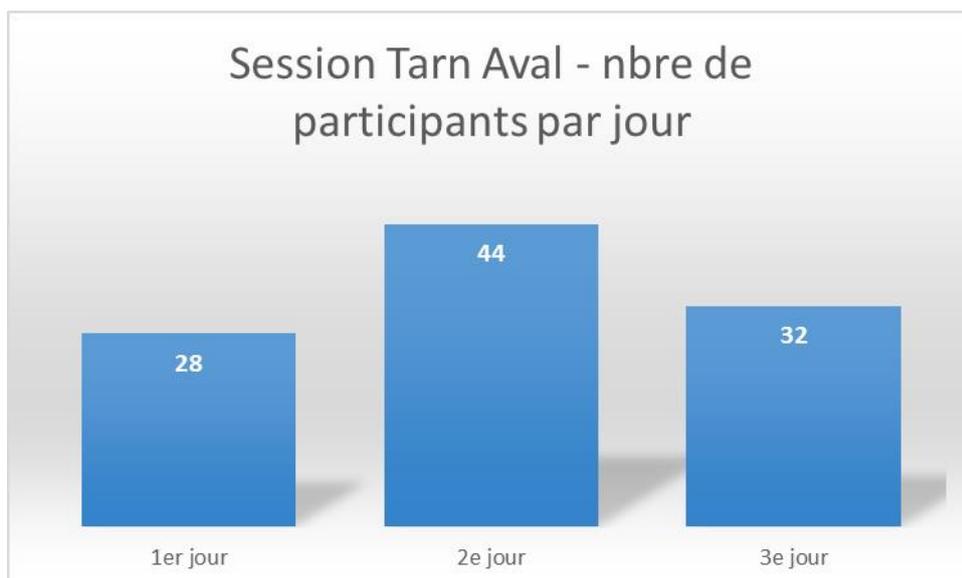
M. HERIN, Président du SMRT

L'année 2017 est une année avec de nombreuses échéances pour les communes mais finalement qui auront peu d'impact sur le contrat de rivière. Nous devons rester mobilisés et profiter de cette année pour nous restructurer.

9 Evaluation de la session

Nombre de participants

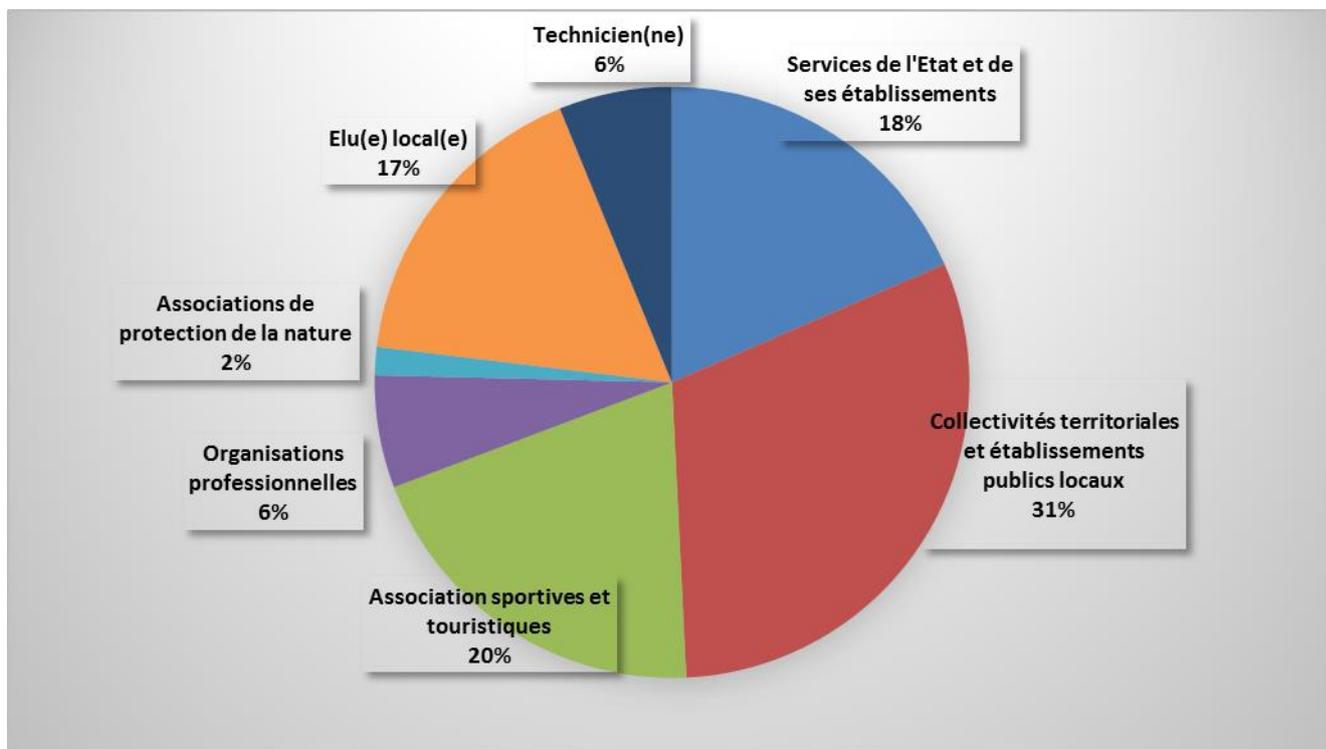
Sur la durée de la session 104 personnes au total ont participé. Cependant, seulement 11 personnes ont participé aux 3 journées (la session complète).



Profil des participants

La catégorie la plus représentée est celle des collectivités territoriales avec plus de 31% des participants sur l'ensemble de la session auxquels il faut rajouter 17 % d'élus (soit un total de 48%, près de la moitié des participants représentent les collectivités territoriales ou leurs établissements (CD, CR, communauté de communs syndicats, élus, office du tourisme, CATER, SATESE). Nous avons mis dans une catégorie à part les « élus » pour mieux apprécier leur représentativité.

Il est intéressant de mentionner que les associations sportives et de tourisme (fédérations de pêche, de canoé-kayak) sont largement représentées avec 20% des participants. Les services de l'état et ses établissements représentent 18% des participants (EDF est compté dans cette catégorie).



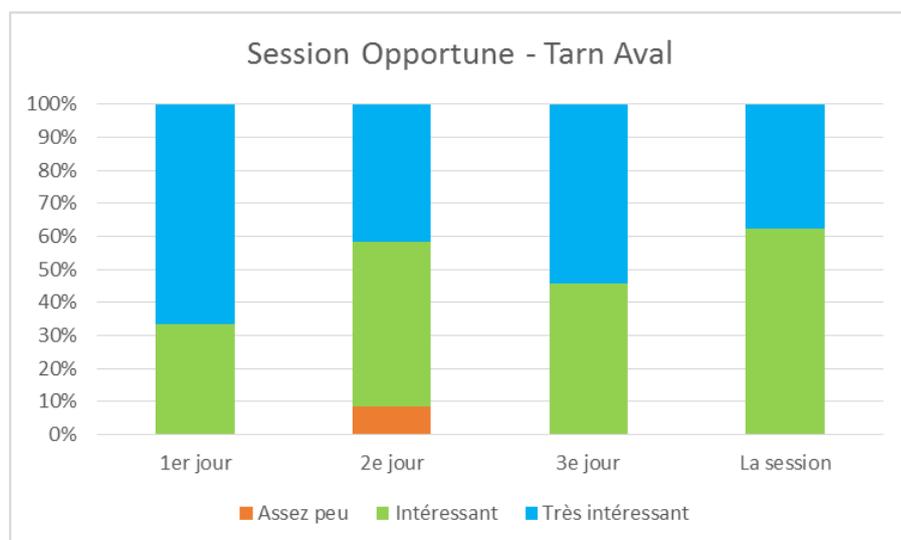
Profil des participants sur les 3 jours de Session Tarn Aval

Niveau de satisfaction

27 participants ont répondu au questionnaire d'évaluation sur 31 participants le 3^e jour (taux de réponse 87%).

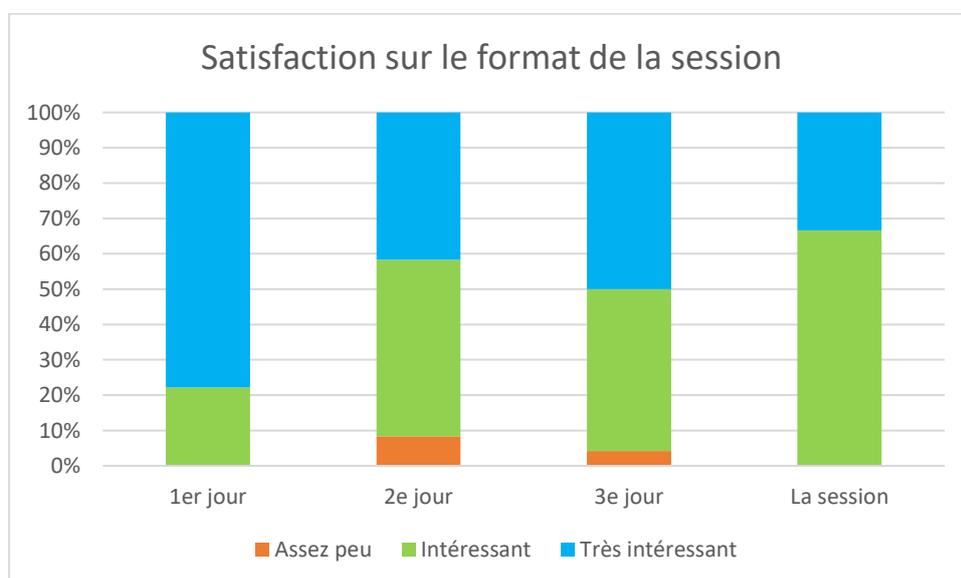
Tous les répondants sauf un ont trouvé la session opportune voir très opportune dans son ensemble et également pour chacun des trois jours.

Session Opportune



Le niveau de satisfaction global de la session est globalement bon à très bon pour tous les items (session agréable à suivre, bien menée, communication bien établie, format de la session), avec une légère préférence pour le 1^{er} jour (uniquement des présentations faites par les acteurs locaux).

Il est intéressant de noter que les participants qui ont assisté à au moins deux journées ont préféré celle avec des présentations plutôt que les ateliers d'échange (tout en restant dans une appréciation relativement bonne).

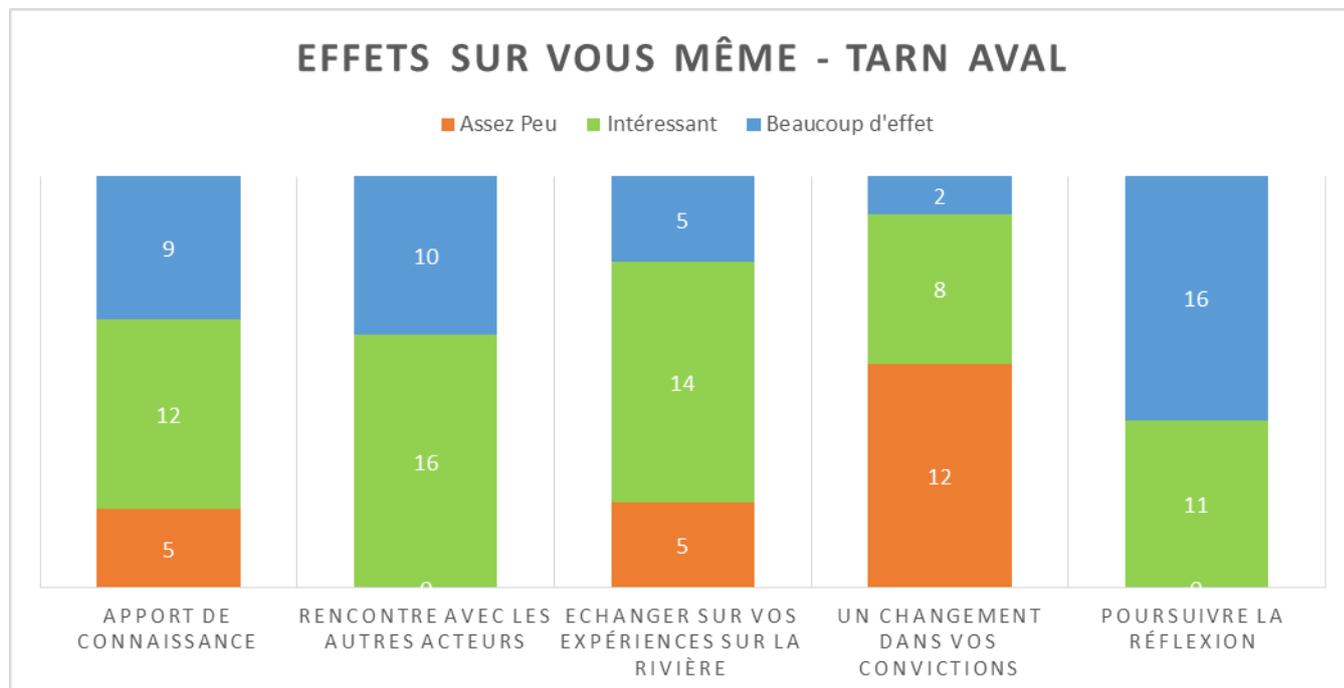


A la question « **D'autres thèmes auraient-ils été nécessaires**, si oui lesquels », seules trois propositions sont données : des projets concrets, création d'une marque rivière TARN, et visionner le film sur la Dordogne Atlantique.

D'autres personnes auraient elles dues être présentes, lesquelles et pourquoi ? Les agriculteurs, des représentants des futures structures, les CD 81 et CD 31, les élus, plus de représentants du tourisme (camping, sports nautiques).

Les effets de la session sur vous-même

(Les chiffres représentent le nombre de répondants)

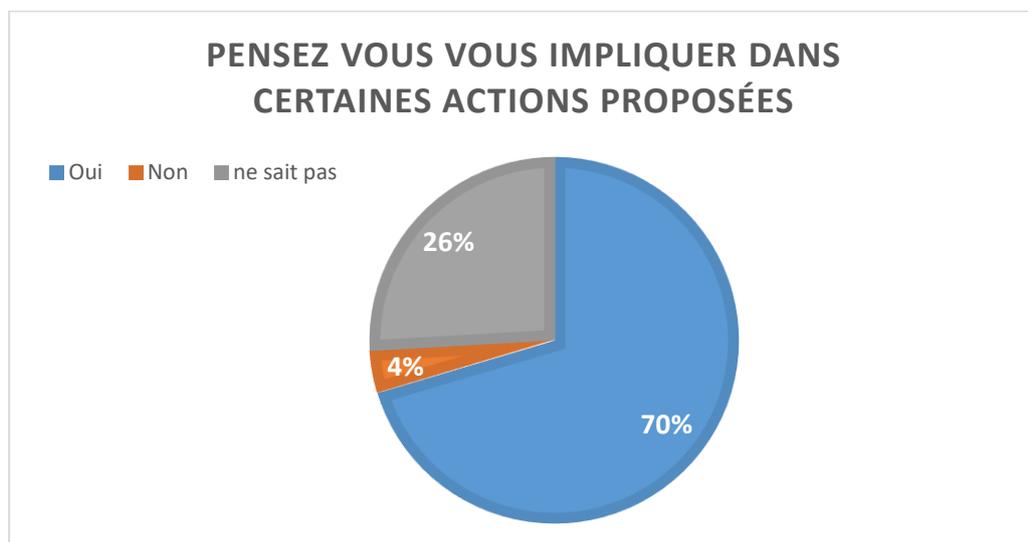
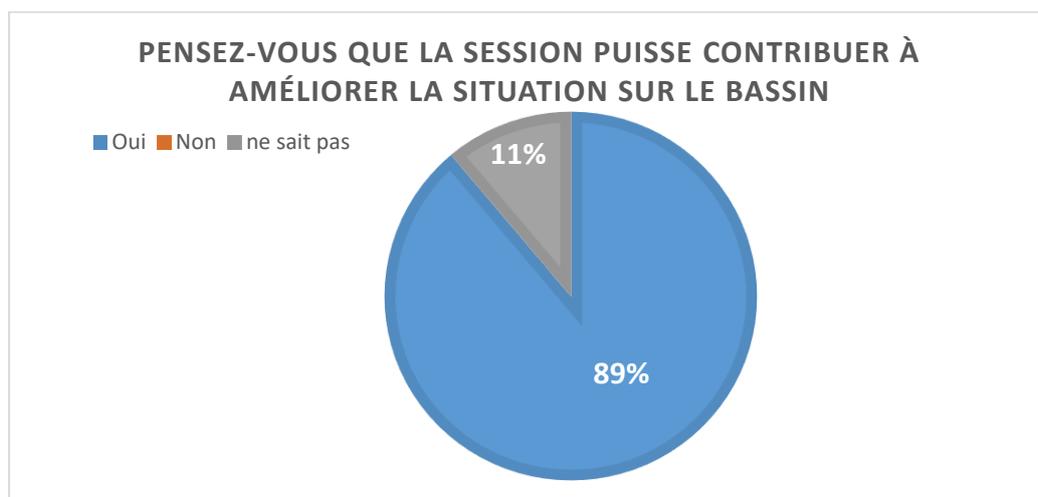


Les apports de connaissance dans les domaines suivants :

- Connaissance des territoires, des acteurs et des usages (navigation, pêche, loisirs), des projets des autres structures et territoires
- Les rappels réglementaires et dispositifs, lisibilité de la réglementation
- Témoignage Contrat de rivière Rance Célé
- Rencontre d'élus méconnus
- La Rivière Tarn, l'eau, les rivières
- Compréhension du contrat de rivière, Contenu d'un contrat de rivière
- Culture générale : réglementaire, écologique, institutionnel
- Gouvernance

Peu de personnes ont changé dans leurs convictions. Cependant, il est mentionné une meilleure compréhension des enjeux, et un changement de conviction sur l'effacement des seuils et la continuité écologique.

Effets de la session sur le bassin du Tarn



Sur quelles actions proposées lors de la session souhaitez-vous impliquer ?

- Réflexion à venir sur la gouvernance GEMAPI + Contrat de rivière, création de la structure, sensibilisation des élus,
- Faire partie du comité de rivière. Collaborer aux dossiers sommaire et définitif du contrat de rivière,
- Reconquête du bon état des eaux. Mise en œuvre des actions prévues au PAOT grâce à un MO stable et fiable,
- Contribution aux actions sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau en relation avec les enjeux agricoles,
- Zones humides, aménagement de gravières, restauration des milieux aquatiques,
- Valorisation touristique et des milieux aquatiques, développement de l'accessibilité aux pêcheurs, développement touristique international / marque RIVIERE Tarn,
- Co-financement
- Partage d'expériences, inter contrat de rivière,

- Programme d'actions et d'aménagement de la rivière pour valoriser la rivière Tarn et son territoire,
- Consultatif sur le volet développement éco-touristique. Gestion des conflits d'usages,
- Elaboration du contrat de rivière.

10 Les perspectives

La session Rivière Tarn aval s'est déroulée sur 3 jours avec une progression dans la réflexion vers un contrat de rivière. La première journée a été consacrée aux acteurs qui portent des projets touristiques sur le Tarn, comme cela avait été demandé par le comité de pilotage. Cette journée a été très appréciée (comme l'indique l'évaluation de la session) car chacun a pu mieux découvrir les projets de développement sur la rivière.

La 2^e journée a été construite en ateliers pour faciliter la mise en relation des acteurs locaux. Cela a permis de faire émerger et de porter à la connaissance un nombre importants de projets en cours ou à venir.

La 3^e journée consacrée à clarifier ce qu'est un contrat de rivière d'un point de vue idéologique, technique et procédurale a été illustré par deux exemples concrets : le contrat de rivière du Célé et le premier contrat de rivière sur le Tarn aval.

Les discussions durant ces trois journées ont montré une communauté d'intérêts pour le Tarn aval avec un constat partagé et le besoin fort de se structurer pour définir un projet ambitieux pour la rivière.

Il apparaît pour tous que **le contrat de rivière est pertinent** et que la **structure porteuse identifiée** existe (le SMRT) qui devra évoluer rapidement en terme de périmètre d'action et de statuts afin d'intégrer de nouveaux adhérents et de nouvelles compétences. Le conseil syndicat du SMRT est favorable à cette évolution ainsi que l'ensemble des acteurs locaux ayant participé à la session.

Les enjeux et perspectives des acteurs locaux se retrouvent dans les volets du contrat de rivière, ce qui donne une logique au travail en commun sur le territoire Tarn Aval. Les acteurs se sont exprimés sur le territoire pertinent pour un contrat de rivière qui correspond à une unité hydrologique cohérente.

Plus de 70% des personnes ayant répondu au questionnaire d'évaluation de la session se disent prêts à s'impliquer dans les actions visant à l'élaboration du contrat de rivière notamment dans les réunions de concertation et peut être dans le comité de rivière.

L'agence de l'eau donne rendez-vous dès janvier 2017 pour accompagner le SMRT sur le terrain et convaincre les nouvelles structures (communautés de communes et d'agglomération) de participer au projet de contrat de rivière. Une attention particulière est portée sur la communauté d'agglomération d'Albi qui bien que sollicitée pour la session Rivière n'a pas participé aux travaux.

Les participants à la session, le président du SMRT et l'agence de l'eau souhaitent que 2017 soit l'année de la restructuration de ce territoire et du démarrage de la phase d'élaboration du contrat de rivière.

Il a été proposé une signature du contrat de rivière pour 2018.

L'objectif initial de la session était « *apporter les éléments de réflexion, faire prendre conscience des enjeux et des avantages d'un contrat de rivière, et encourager les acteurs locaux à se structurer, pour tendre vers un projet commun sur le bassin du Tarn aval* ».

Il semble que cet objectif soit atteint.

11 Annexes

Les annexes seront fournies avec le rapport final papier. L'ensemble des annexes est disponible sur le FTP de l'agence.

Liste des participants

| NOM | PRENOM | ORGANISME | RUE | CODE POSTAL | MAIL | TEL | 20/10/2016 | 09/11/2016 | 01/12/2016 |
|-------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|
| AGUILAR | Isabelle | Elue Orgueil 82 | 495 route de Planqués | 82370 ORGUEIL | i.aguilard@orgueil.fr | 06 79 10 34 68 | 0 | 1 | 1 |
| BAUDET-LASCOUT | Géraldine | Responsable Développement Touristique, Communauté de Communes Val'Aïgo | 2, Avenue St Exupéry | 31340 VILLEMUR SUR TARN | developpement.touristique@valaigo.fr | 07.89.66.40.57 | 0 | 1 | 1 |
| BERLY | Marie Claude | Communauté d'agglomération du grand Montauban | 9 rue de l'Hôtel de Ville BP 764 | 82013 Montauban Cedex | mberly@ville-montauban.fr | 06 62 24 68 15 | 0 | 1 | 0 |
| BETEILLE | Nicolas | Communauté de communes du Frontonnais | 3, rue du Vigé | 31620 BOULOC | nicolas.beteille@cc-dufrontonnais.fr | 06.75.30.85.68 | 0 | 1 | 0 |
| BLANC | Michel | DDT 82 | 2 Quai de Verdun | 82013 Montauban Cedex | michel.blanc@tarn-et-garonne.gouv.fr | 05 63 22 25 41 | 1 | 1 | 0 |
| BONNE | Nicolas | Comité Départemental du TARN de Canoë-Kayak | 7, Avenue Marcel Bonafé | 81160 ARTHES | nbonne.cdck81@gmail.com | 06 85 94 90 86 | 0 | 1 | 0 |
| BOYER | Jean | Fédération de la Pêche du Tarn | Puech de Magne | 81600 GAILLAC | jean.boyer@cemp.caisses-epargne.fr | 06 76 73 26 54 | 0 | 1 | |
| BYCZYNSKI | Nicolas | Communauté de communes TGV | 120 avenue Jean Jaures | 82370 Labastide St Pierre | nicolas.byczynski@info82.com | 05 63 30 03 31 | 1 | 1 | 1 |
| CANCE | Aude | Office de tourisme Moissac | Office de Tourisme - 6 place Durand de Bredon | 82200 MOISSAC | a.cance@moissac.fr | 05 63 04 01 85 | 1 | 1 | 1 |
| CHAUVET D'ARCIZAS | Camille | Comité Départemental du TARN de Canoë-Kayak | 7, Avenue Marcel Bonafé | 81 160 ARTHES | camille.cdck81@gmail.com | 07 81 01 18 29 | 0 | 1 | 1 |
| COSTAPERARIA | André | Elu, mairie Orgueil | 287 impasse du Chalet | 82370 Orgueil | a.costaperaria@orgueil.fr | 06 28 28 67 59 | 1 | 1 | 1 |
| COUGOULE | Pascal | SATESE Tarn & Garonne | 19, rue du Docteur Labat | 82000 Montauban | - | 05 63 63 14 27 | 1 | 1 | 0 |
| CUCULLIERES | Anne | Communauté de Communes Tarn et Dadou | Le Nay - BP 80033 | 80600 DADOU | secretariat.direction@ted.fr | 06 16 17 37 19 | 0 | 1 | 0 |
| Da ROS | Yves | Elu chambre d'agriculture | 96 rue des agriculteurs | 81003 ALBI Cedex | - | 05 63 48 83 83 | 0 | 1 | 0 |

| NOM | PRENOM | ORGANISME | RUE | CODE POSTAL | MAIL | TEL | 20/10/2016 | 09/11/2016 | 01/12/2016 |
|--------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|
| DANIEL | Nolvenn | DDT 82 | 2 allée de l'Empereur - BP 779 | 82013 MONTAUBAN CEDEX | nolvenn.daniel@tarn-et-garonne.gouv.fr | 05.63.22.23.61 | 0 | 0 | 1 |
| DAUBEUF | Hervé | EDF | ZI Albi tech 14 rue gustave Eiffel | 81012 ALBI Cedex 09 | herve.daubeuf@edf.fr | 06 80 88 76 03 | 0 | 1 | 0 |
| DE GRANDIS | Jean-François | Association de pêche Villemur sur Tarn | | VILLEMUR | jf.degrandis@hotmail.com | 06 76 85 48 78 | 0 | 0 | 1 |
| DESJEAN | Claude | président de la fédération de pêche de Tarn et Garonne | 275, avenue de Beausoleil | 82000 Montauban | claudedejean2@wanadoo.fr | 06 08 42 67 28 | 1 | 1 | 0 |
| DELANAYE | Ludovic | Fédération Française de Canoë Kayak Tarn | 7 Avenue Marcel Bonafé | 81160 ARTHES | cdck81@sfr.fr | 06 38 80 57 05 | 1 | 0 | 0 |
| DELMAS | | Fédération de pêche de Tarn et Garonne, Administrateur – Responsable du Développement Touristique | 275, avenue de Beausoleil | 82000 Montauban | - | | 0 | 1 | 0 |
| DRAGO | Delphine | Chef de service eau et assainissement | TECOU – BP 80133 | 81604 – GAILLAC CEDEX | spanc@ted.fr | 05 63 83 61 61 | 0 | 1 | 0 |
| DUCHE-BANCEL | Amaury | Communauté de communes Garonne et Cantal | 8 rue de la Mouscane | 82700 MONTECH | ccgc.economie@info82.com | 05 63 27 57 16 | 1 | 0 | 0 |
| DUVERNEUIL | Monsieur | Rand'Eau | 5265 route de Lajol | 82200 Moissac | randeau-ck@wanadoo.fr | 06.85.47.72.47 | 1 | 0 | |
| DUMOULIN | Jean-Marc | président de la Communauté de communes Val'Aïgo | 2 Avenue Saint-Exupéry | 31340 Villemur-sur-Tarn | contact@valaigo.fr | 05 61 09 91 38 | | 0 | 1 |
| ENJALBERT | Eric | conseiller municipal à Nohic | 216 rue de la République | 82370 NOHIC | eric.enjalbert@orange.fr | 05.63.68.00.72 | 0 | 0 | 1 |
| ESPITALIER | Jean-Luc | Communauté de communes des monts d'alban et du Villefranchois | 2 Grand Rue | 81250 Alban | accueil@csmav.fr | 06 08 71 29 51 | 0 | 1 | 1 |
| FABRE | Alain | Commune Saint Juéry | Mairie de St Juéry - place de la Mairie | 81160 Saint-Juéry | falain81@orange.fr | 06 76 76 66 85 | 1 | 1 | 1 |
| FAUVEL | Thomas | Fédération Française de Canoë Kayak, Tarn-et-Garonne | 130 passage du Gué de la Bardette BP 90045 | 82800 NEGREPELISSE | - | 06 74 96 82 82 | 1 | 1 | 0 |
| FRANQUEVILLE | Gilles | Président de L'Association Tarn Eau Vivante | 6 Quai Scipion de Joyeuse | 31340 Villemur sur Tarn | gilles@franqueville.net | 06 26 95 55 91 | | 1 | 1 |

| NOM | PRENOM | ORGANISME | RUE | CODE POSTAL | MAIL | TEL | 20/10/2016 | 09/11/2016 | 01/12/2016 |
|-------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------|------------|------------|
| FRAYSSE | Cécile | Responsable du Service Environnement, Foncier et Filières | 96 rue des agriculteurs | 81003 ALBI Cedex | c.fraysse@tarn-chambragri.fr | 06 29 50 83 47 | 0 | 1 | 0 |
| GAUDARD-SCHMITTER | Gilles | Onema 82 | ONEMA - 20, avenue Maréchal Joffre | 81000 ALBI | gilles.gaudard-schmitter@onema.fr | 06 72 08 14 47 | 1 | 0 | 0 |
| GELIS | Stéphane | Commune de Saint-Juéry | Maire de St Juéry - place de la Mairie | 81160 Saint-Juéry | dga@ville-saint-juery.fr | 05.63.76.06.89 | 1 | 1 | 0 |
| GRIALOU | Bernard | Conseiller Municipal Délégué à la sécurité, à la préventions des risques et des crues. | Mairie de St Juéry - place de la Mairie | 81160 Saint-Juéry | bernard.grialou@ville-saint-juery.fr | | 1 | 1 | 1 |
| GRIFEUILLE | Andréa | Assistante de cabinet | 2 Avenue Saint-Exupéry | 31340 Villemur-sur-Tarn | contact@valaigo.fr | 05 61 09 91 38 | 0 | 0 | 1 |
| GUILLEMOT | Nadine | Commune de Nohic | 216 Rue de la République, | 82370 Nohic | n.guillemot@nohic.fr | 06 22 48 76 71 | 0 | 1 | 1 |
| HERIN | Christophe | Maire de Rivière et Président du SMRT | Le Bourg | 81600 Rivières | rivieres.mairie@wanado.fr | 05 63 41 72 65 | 1 | 1 | 1 |
| ISNARD | Laure | Conseil régional | La région | | Laure.ISNARD@laregion.fr | | 0 | 0 | 1 |
| ICHER | Jean | SMRT | | | - | | 0 | 1 | 1 |
| JEAN | Elisabeth | DREAL Occitanie - Direction de l'eau - DGTAG | 2 bd A. Duportal - Bât G - BP 80 002 | 31074 TOULOUSE CEDEX 9 | elisabeth.jean@developpement-durable.gouv.fr | | 0 | 1 | 1 |
| LACOUR | Marie Thèrèse | | SMRT, déléguée | | - | | 0 | | 0 |
| LAILHEUGUE | Bruno | Syndicat Mixte du Tarn | Abbaye St Michel | 81 600 Gaillac | secretariat.smrt@orange.fr | 05 63 41 30 90 06 48 82 28 57 | 0 | 1 | 0 |
| LASSALE | Philippe | DDT 82 | 2 Quai de Verdun | 82013 Montauban Cedex | philippe.lassalle@tarn-et-garonne.gouv.fr | 05 63 22 23 24 | 0 | 0 | 1 |
| LYVINNEC | Pascale | directrice du SMRT | Place Saint-Michel | 81600 Gaillac | sm.riviere.tarn@orange.fr | 05 63 41 30 90 | 1 | 1 | 1 |
| MATHIEU | Stéphane | Conseil département du Tarn | 35 Lices Georges Pompidou | 81000 Albi | stephane.mathieu@tarn.fr | 05 63 45 64 64 | 0 | 1 | 0 |
| MAUREL | Francois | EDF | ZI Albi tech 14 rue gustave Eiffel | 81012 ALBI Cedex 09 | francois.maurel@edf.fr | | 0 | 1 | 0 |
| MOISY | Christophe | DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CATER 81 | Lices Georges Pompidou | 81013 ALBI Cedex 9 | christophe.moisy@tarn.fr | 05 63 48 68 58 | 0 | 1 | 1 |

| NOM | PRENOM | ORGANISME | RUE | CODE POSTAL | MAIL | TEL | 20/10/2016 | 09/11/2016 | 01/12/2016 |
|------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------|------------|------------|
| MULLIEZ | Michel | Secrétaire de SEpra, Association Sauvegarde de l'environnement en pays Rabastinois | Hôtel de ville | 81800 Rabastens | sepra-81@orange.fr | 05 63 33 59 90 | 0 | 1 | 1 |
| PAULY | Guillaume | Fédération pêche 82, Directeur | 275, avenue de Beausoleil | 82000 Montauban | guillaume.pauly@fedepêche82.fr | 05 63 63 09 18 | 1 | 1 | 1 |
| PELCROS | rené | Fédération pêche 82 | | | - | | | 1 | |
| PLASSERAUD | Olivier | directeur de la fédération de pêche de la Haute-Garonne | 395 route de saint Simon | 31100 TOULOUSE | olivier.fedepêche31@orange.fr | 05 61 42 58 64 / 06 32 51 23 27 | 0 | 0 | 0 |
| PUECH | Françoise | Office du Tourisme-Elue Grand Montauban | Mairie de Montauban - 9 rue de l'Hôtel de Ville | 82000 MONTAUBAN | fpuech@ville-montauban.fr | 06 80 90 62 29 | 1 | 0 | 1 |
| PUJO | Didier | ONEMA SD 31 | 20, impasse Maurice Bellonte BP 60324 | 31605 Muret | | | 0 | 0 | 1 |
| QUADRI | Thomas | DDT 81 | 19 Rue de Ciron | 81000 Albi | thomas.quadri@tarn.gov.fr | 05 81 27 50 14 | 1 | 1 | 1 |
| REYNAUD | Damien | Fédération Française de Canoë Kayak Tarn-et-Garonne | 130 passage du Gué de la Bardette BP 90045 | 82800 NEGREPELISSE | damien.cdck82@orange.fr | 06 76 87 54 30 | 1 | 1 | 1 |
| ROUX | Emmanuel | SATESE Tarn & Garonne. Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides | 19, rue du Docteur Labat | 82000 Montauban | - | 05 63 63 14 27 | 1 | 0 | 1 |
| TERRAL | Michel | Maire de BRENS et Vice-Président à la communauté de communes Tarn et Dadou | TECOU – BP 80133 | 81604 – GAILLAC CEDEX | michelterral0405@orange.fr | | 0 | 1 | 0 |
| TIZON | Annie | Responsable du Service Environnement, Foncier et Filières | 96 rue des agriculteurs | 81003 ALBI Cedex | a.tizon@tarn.chambagri.fr | 05 63 48 83 83 | 0 | 0 | 1 |
| TOUSSET | Nicolas | EDF - UPSO - Mission Eau Titre Environnement | 8 rue Claude Marie Perroud | 31 096 Toulouse Cedex 1 | nicolas.tousset@edf.fr | 06 71 40 57 63 | 1 | | 0 |
| TOUYA | Cécile | DREAL | LR-MP 1 rue de la Cité administrative Bât G CS 80002 | 31074 Toulouse Cedex | cecile.touya@developpement-durable.gouv.fr | 05 61 58 50 00 | 1 | 1 | 1 |
| VIGOUROUX | Claude | Maire de Reyniès | 1 Place du souvenir | 82370 Reyniès | mairie-reynies@info82.com | 06 03 26 79 27 - 05 63 30 53 43 | 1 | 1 | 0 |

| NOM | PRENOM | ORGANISME | RUE | CODE POSTAL | MAIL | TEL | 20/10/2016 | 09/11/2016 | 01/12/2016 |
|------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|------------|------------|
| VIGOUROUX | Etienne | Reyniès | 1 Place du souvenir | 82370 Reyniès | mairie-reynies@info82.com | 06 03 26 79 27 - 05 63 30 53 43 | 0 | 1 | 0 |
| VINCENS | Pierre | Responsable du Service Environnement, Foncier et Filières, chmabre agri | 96 rue des agriculteurs | 81003 ALBI Cedex | vincensp@wanadoo.fr | 05 63 48 83 83 06 17 13 77 06 | 0 | 1 | 0 |
| VISSIERE | Marie-Thérèse | Communauté de Commune Terre de Confluence | 2006 Route de Moissac | 82100 Castelsarrasin | marie-therese@orange.fr | 05 63 04 04 08 | 1 | 0 | 0 |
| VRIGNON | Emmanuel | Conseil département du Tarn | 35 Lices Georges Pompidou | 81000 Albi | - | | 1 | 0 | 0 |
| WENDEL | Séverine | DDT 82 | 2 Quai de Verdun | 82013 Montauban Cedex | severine.wendel@tarn-et-garonne.gouv.fr | 05 63 22 23 24 | 1 | 0 | 0 |
| BOGA | Jean Yves | Agence de l'eau | | | jean-yves.boga@eau-adour-garonne.fr | | 0 | 0 | 1 |
| FLOUR | Patrick | Agence de l'eau | 46 avenue du général de Crouette basso Cambo | 31100 Toulouse | patrick.flour@eau-adour-garonne.fr | 05 61 23 26 80 | 1 | 1 | 1 |
| MARUEJOULS | Céline | agence de l'eau | 46 avenue du général de Crouette basso Cambo | 31101 Toulouse | celine.maruejouis@eau-adour-garonne.fr | 05 61 43 26 85 | 1 | 1 | 1 |
| JACQUIN | Natacha | Office International de l'eau | 15 Rue Edouard Chamberland | 87065 Limoges cedex | n.jacquin@oieau.fr | 05 55 11 47 30 | 1 | 1 | 1 |
| 1 : a participé 0 : n'a pas participé | | | | | | | | | |

Les présentations, documents remis en séance et restitutions des ateliers

Disponibles <https://ftp.eau-adour-garonne.fr:8080>

Nom utilisateur : lecPartEau

Mot de passe: eaya55a